|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité technique  Cinquante‑sixième session Genève, 26 et 27 octobre 2020 | TC/56/23  Original : anglais  Date : 27 octobre 2020 |

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante‑sixième session par voie électronique les 26 et 27 octobre 2020. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent compte rendu.

Le président du TC, M. Nik Hulse (Australie), ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu’au nouveau Secrétaire général de l’UPOV, M. Daren Tang.

M. Daren Tang, Secrétaire général de l’UPOV, souhaite la bienvenue aux participants à la première réunion virtuelle du Comité technique et les remercie pour leur coopération et leur appui concernant la formule adoptée pour les sessions de l’UPOV en 2020, à savoir des réunions virtuelles, combinées à l’examen de documents par correspondance. M. Tang rappelle que les travaux menés par le Comité technique sont l’une des pierres angulaires du système de l’UPOV. Les conseils fournis en ce qui concerne l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS) jettent les bases de l’harmonisation. Cette harmonisation constitue le fondement de la coopération entre les membres de l’Union, qui est un avantage important du système de l’UPOV. Le Secrétaire général indique que les mesures visant à renforcer la coopération en matière d’examen constitueront un point essentiel des débats qui se tiendront au cours de la session du Comité technique. La coopération revêt une importance croissante à mesure que l’UPOV continue de se développer, en particulier pour les nouveaux membres de l’UPOV et pour les obtenteurs. Il rappelle que le système de l’UPOV a été créé pour encourager la sélection végétale et, par conséquent, les obtenteurs devraient pouvoir l’utiliser de manière efficace. M. Tang félicite les six groupes de travail techniques d’avoir mené à bien leur programme de travail en organisant des réunions virtuelles en 2020 et fait part de sa satisfaction à l’égard des discussions menées sur la manière de tirer parti des aspects positifs de ces réunions, par exemple l’augmentation de la participation et des travaux intersessions, tout en conservant et en renforçant les avantages des réunions physiques lorsqu’elles pourront reprendre.

## Adoption de l’ordre du jour

Le TC note qu’aucun document n’a été reçu au titre du point 15 de l’ordre du jour “Débat sur l’écart minimal entre les variétés” et convient de supprimer ce point. Sous réserve de cette modification, le TC adopte l’ordre du jour tel qu’il figure dans le document TC/56/1 Rev.

## Résultats de l’examen des documents par correspondance

Le TC examine le document TC/56/22.

Le TC prend note des informations sur les résultats de la procédure d’examen des documents par correspondance figurant dans le document TC/56/22.

## Rapport du secrétaire général adjoint sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

Le TC note qu’une vidéo préenregistrée de l’exposé en anglais, avec des sous‑titres en français, allemand, anglais et espagnol est disponible sur la page Web de la cinquante‑sixième session du TC. Cet exposé est reproduit dans le document TC/56/INF/8.

Le TC note également que, depuis la publication de la vidéo de l’exposé, M. Amit Sharma a été nommé administrateur de l’appui informatique à titre temporaire à compter du 1er novembre 2020.

## Rapport sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

Le TC note que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) ont tenu leurs sessions de 2020 par voie électronique.

Le TC prend connaissance des rapports verbaux des présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT. Une copie des rapports des présidents figure à l’annexe II du présent compte rendu.

Le TC approuve le programme de travail pour les sessions de 2021 des groupes de travail techniques (TWP) et du BMT, qui figure dans les comptes rendus respectifs des sessions et dans les rapports des présidents. Il convient que les programmes de travail devraient être proposés au Conseil pour approbation à sa session prévue le 30 octobre 2020.

## Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

Le TC examine le document TC/56/3 et prend note des faits nouveaux survenus au sein des TWP en ce qui concerne les points suivants :

i) Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS;

ii) Utilisation de caractères de résistance aux maladies;

iii) Évolutions possibles pour que les codes UPOV puissent fournir des informations utiles sur les groupes de variétés ou les types de variété aux fins de l’examen DHS (projet Plavarlis – codes UPOV);

iv) Écarts minimaux entre les variétés ornementales à multiplication végétative;

v) Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS;

vi) Examen DHS des variétés mutantes du pommier;

vii) Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits;

viii) Conseils aux rédacteurs des principes directeurs d’examen;

ix) Expériences avec de nouveaux types et de nouvelles espèces;

x) Logiciel d’analyse statistique “Excel DHS”;

xi) Outils et méthodes pour l’examen DHS;

xii) Établissement de phénotypes et analyse d’images;

## Recommandations concernant l’élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques

Le TC note que le document TC/56/15 a été examiné par correspondance. Il note que les décisions concernant le document TC/56/15 ont été prises par le TC par correspondance, comme indiqué aux paragraphes 19 et 20 du document TC/56/22.

Le TC prend note du rapport du Bureau de l’Union dont il ressort que, le 25 octobre 2020, dans le cadre de la procédure par correspondance, le Conseil a élu à la présidence des TWP et du BMT, pour un mandat de trois ans s’achevant en même temps que la cinquante‑septième session ordinaire du Conseil, en 2023, les personnes ci‑après (voir les paragraphes 40 et 41 du document C/54/17 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”) :

a) Mme Renée Cloutier (Canada), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA);

b) M. Christopher Barnaby (Nouvelle‑Zélande), président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF);

c) Mme Ashley Balchin (Canada), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO);

d) Mme Marian van Leeuwen (Pays‑Bas), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV); et

e) Mme Beate Rücker (Allemagne), présidente du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

## Élaboration de documents d’orientation et d’information

### 8.1 Questions pour adoption par le Conseil en 2020

Le TC note que le document TC/56/4 Rev. a été examiné par correspondance.

#### Documents TGP

Le TC note que les décisions concernant le document TC/56/4 Rev. ont été prises et que les documents ci‑après ont été approuvés par le TC par correspondance, comme indiqué aux paragraphes 19 à 61 et 67 à 71 du document TC/56/22 :

a) Document TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, section 6 : Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale (révision) (document TGP/5 : Section 6/3 Draft 1)

b) Document TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen (révision) (document TGP/7/8 Draft 1)

c) Document TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV (révision) (document TGP/14/5 Draft 1)

d) Document TGP/15 : Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision) (document TGP/15/3 Draft 1)

e) Document TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/12 Draft 1)

#### Documents d’information

f) Document UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/9 Draft 2)

g) Document UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union (révision) (document UPOV/INF/22/7 Draft 1)

Le TC prend note du rapport du Bureau de l’Union dont il ressort que les documents TGP et les documents d’information ci‑dessus ont été adoptés par le Conseil le 25 octobre 2020 dans le cadre de la procédure par correspondance (voir les paragraphes 16 à 24 du document C/54/17 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”).

### 8.2 Éventuelles révisions futures des documents d’orientation et d’information

Le TC examine le document TC/56/14.

#### Document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (révision)”

##### i) Traitement des données aux fins de l’élaboration de descriptions variétales pour les caractères quantitatifs mesurés

Le TC examine le document TC/56/5.

Le TC examine les différentes méthodes pour convertir des observations en notes afin d’élaborer des descriptions variétales pour les caractères quantitatifs mesurés, telles que présentées dans les annexes III à VII du document TC/56/5, en relation avec les informations complémentaires fournies par l’Italie et par le Japon figurant au paragraphe 12 du document TC/56/5.

Le TC convient que l’élaboration de conseils pour convertir des observations en notes serait utile pour les nouveaux membres de l’Union ainsi qu’à des fins d’harmonisation internationale. Le TC convient qu’il sera nécessaire d’apporter des informations complémentaires afin d’expliquer les raisons pour lesquelles des circonstances complexes influencent le choix de la méthode à utiliser pour convertir des observations en notes.

Le TC convient d’inviter le président du TC à élaborer, en collaboration avec le Bureau de l’Union, des propositions relatives aux prochaines étapes concernant l’élaboration de conseils, qui seront présentées aux TWP et au TC à leurs sessions de 2021.

##### ii) Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (COYU)

Le TC examine le document TC/56/6.

Le TC prend note du projet présenté dans les annexes du document TC/56/6 relatif à la révision du document TGP/8, section 9 “Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)”.

Le TC convient de demander aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2021, d’examiner la proposition de révision du document TGP/8, section 9 “Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)” sur la base du projet présenté dans les annexes du document TC/56/6.

Le TC note que les versions d’évaluation du logiciel pour COYU Splines dans les logiciels “R” et “DUSTNT” devraient être disponibles en novembre 2020.

Le TC prend note de l’intérêt exprimé par des experts de la Chine, de la Finlande, de la France et du Royaume‑Uni concernant l’examen du logiciel COYU Splines.

Le TC approuve la proposition du TWC d’inviter les membres à participer à une série d’essais sur le logiciel COYU Splines jusqu’en avril 2021.

Le TC convient de demander au TWC d’établir un rapport contenant les résultats de la série d’essais sur le logiciel COYU Splines pour examen parallèlement à la révision du document TGP/8 à sa cinquante‑septième session.

#### Révision du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/DEN)

Le TC note qu’il a examiné le document TC/56/4 Rev. par correspondance.

Le TC note qu’il a approuvé la demande faite par le TWV à sa cinquante‑quatrième session tendant à ne pas inclure la classe 205B dans le document UPOV/EXN/DEN/1, comme indiqué dans le document TC/56/4 Rev.

Le TC note que le projet de document UPOV/EXN/DEN/1 sera examiné par le CAJ à sa session prévue le 28 octobre 2020.

Le TC note que les questions relatives à une éventuelle révision future du document UPOV/INF/12 sont exposées dans le document TC/56/INF/7 “Dénominations variétales”.

Le TC prend note du rapport du Bureau de l’Union dont il ressort que, en réponse à la circulaire E‑20/120 du 21 août 2020 concernant le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 4, le CAJ a reçu des observations qui soulevaient des difficultés et que, par conséquent, le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 4 n’a pas été inclus dans la circulaire E‑20/160 du 25 septembre 2020 pour approbation par correspondance et qu’il sera soumis au CAJ pour examen à sa session virtuelle du 28 octobre 2020, conjointement avec les observations reçues (voir le paragraphe 34 du document CAJ/77/9 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”).

#### Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (“Directives BMT”)”

Le TC examine le document TC/56/13 et la proposition de révision du document UPOV/INF/17 sur la base du document UPOV/INF/17/2 Draft 4.

Le TC convient de demander aux TWP d’examiner un projet de révision du document UPOV/INF/17/1 (document UPOV/INF/17/2 Draft 5) à leurs sessions de 2021.

Le TC note qu’un projet de révision du document UPOV/INF/17 (UPOV/INF/17/2 Draft 6) sera proposé au Conseil pour adoption à sa cinquante‑cinquième session prévue le 29 octobre 2021, sous réserve de l’accord du TC à sa cinquante‑septième session et du CAJ à sa soixante‑dix‑huitième session prévue en 2021.

#### Élaboration du document UPOV/INF/23 “Système de codes UPOV”

Le TC prend note du rapport du Bureau de l’Union dont il ressort que, le 25 octobre 2020, dans le cadre de la procédure par correspondance, le CAJ a approuvé l’“Introduction au système de codes UPOV” sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 1 et a proposé que le TC examine un nouveau projet de document UPOV/INF/23/1 “Introduction au système de codes UPOV” en 2021 (voir les paragraphes 26 et 27 du document CAJ/77/9 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”).

### Nouvelles propositions de révision des orientations et des documents d’information pertinents

#### Document TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS, Section 6 : Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale

Le TC convient de demander aux TWP, à leurs sessions de 2021, d’examiner la proposition ci‑après visant à modifier comme suit la section 6 du document TGP/5 (voir le paragraphe 26 du document TC/56/14) :

Chapitre : Rapport UPOV d’examen technique

* Le point 13 doit être modifié comme suit : “~~Station~~ Site(s) et lieu (x) d’examen”
* Nouveau point : Date et référence du document contenant les principes directeurs d’examen de l’UPOV
* Nouveau point : Date et référence des principes directeurs du service ayant établi le rapport d’examen

Chapitre : Formulaire UPOV de description variétale

* Le point 11 doit être modifié comme suit “~~Station~~ Site(s) et lieu (x) d’examen”

#### Document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”

##### Liens dans les principes directeurs d’examen vers les conseils pertinents figurant dans les documents TGP

Le TC examine la proposition d’indiquer les conseils pertinents contenus dans les documents TGP pour lesquels des liens pourraient figurer dans les principes directeurs d’examen, comme indiqué aux paragraphes 28 à 33 du document TC/56/14. Le TC note qu’aucun conseil supplémentaire issu de documents TGP n’a été proposé par les TWP à leurs sessions de 2020 et il convient qu’aucune modification du texte standard des principes directeurs d’examen ne sera nécessaire.

##### Procédure de révision partielle des principes directeurs d’examen de l’UPOV

Le TC note que le TWF, à sa cinquante et unième session, est convenu que les possibilités existantes de proposer une révision partielle des principes directeurs d’examen au cours des réunions du TWF et du TC devaient être utilisées par les membres, le cas échéant.

### Programme d’élaboration de documents d’information pertinents

Le TC approuve le programme d’élaboration des documents TGP, tel qu’il figure à l’annexe I du document TC/56/14.

Le TC approuve le programme d’élaboration de documents d’information pertinents, tel qu’il figure à l’annexe II du document TC/56/14.

Le TC note que le programme d’élaboration des documents TGP et des documents d’information sera examiné par le CAJ à sa soixante‑dix‑septième session, qui se tiendra à Genève le 28 octobre 2020, conjointement avec les conclusions du TC à sa cinquante‑sixième session.

## Techniques moléculaires

Le TC examine le document TC/56/7.

### Coopération entre organisations internationales

#### Inventaire, par plante, de l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires

Le TC note que, le 16 octobre 2020, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E‑20/189 invitant les membres à répondre à l’enquête sur l’utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires par plante avant le 15 décembre 2020.

Le TC note que les résultats de l’enquête seront présentés au Comité technique à sa cinquante‑septième session prévue en 2021.

#### Listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires

Le TC convient qu’un nouvel atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires devrait être organisé dans un avenir proche.

Le TC rappelle que, à sa cinquante‑cinquième session[[1]](#footnote-2), il a noté qu’il n’y avait aucune définition des techniques biochimiques et moléculaires à l’UPOV et était convenu que les informations tirées de l’enquête sur les techniques pourraient aider à clarifier les techniques considérées comme biochimiques ou moléculaires. Le TC convient que l’organisation d’un nouvel atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires permettrait d’examiner les définitions utilisées dans ce domaine en vue de les harmoniser.

#### Document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA

Le TC note qu’il a été rendu compte des faits nouveaux concernant un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA au TC à sa cinquante‑sixième session en vue de la présentation d’un projet de document commun exposant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA pour examen par le TC à sa cinquante‑septième session.

Le TC note que le document commun fournira des informations sur l’état des techniques moléculaires pour chaque organisation. Le TC rappelle que l’UPOV a fourni des orientations pour l’utilisation harmonisée des techniques moléculaires dans les documents UPOV/INF/17, TGP/15 et dans les principes directeurs d’examen.

### Réunion destinée à favoriser la coopération dans l’utilisation des techniques moléculaires

Le TC prend note des informations fournies par les participants à la dix‑neuvième session du BMT en ce qui concerne leurs travaux relatifs aux techniques biochimiques et moléculaires et les domaines de coopération, telles qu’elles figurent à l’annexe du document TC/56/7.

Le TC convient d’inviter les TWP et le BMT à créer des groupes de discussion pour permettre aux participants d’échanger des informations sur leurs travaux relatifs aux techniques biochimiques et moléculaires et d’étudier les domaines de coopération possibles.

Le TC note que le BMT a examiné la question de “la confidentialité, la titularité et l’accès en matière de données moléculaires” à sa dix‑neuvième session.

## Fusion possible du BMT et du TWC

Le TC note que le document TC/56/10 Rev. a été examiné par correspondance. Il note que les décisions concernant le document TC/56/10 Rev. ont été prises par le TC par correspondance, comme indiqué aux paragraphes 34 à 37 du document TC/56/22.

Le TC prend note du rapport du Bureau de l’Union dont il ressort que, le 25 octobre 2020, dans le cadre de la procédure par correspondance, le Conseil a établi le TWM avec effet à compter de 2022 et a élu le président du BMT en qualité de président du TWM, pour un mandat s’achevant en même temps que la cinquante‑septième session ordinaire du Conseil, en 2023 (voir les paragraphes 32 à 35 du document C/54/17 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”).

## Coopération en matière d’examen

Le TC note qu’il a examiné le document TC/56/11 par correspondance. Il note que les décisions concernant le document TC/56/11 ont été prises par le TC par correspondance et figurent aux paragraphes 39 à 44 du document TC/56/22.

### Propositions concernant les prochaines étapes

Le TC examine le document TC/56/22 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”.

Le TC prend note des observations reçues dans le cadre de la procédure d’examen des documents par correspondance concernant le document TC/56/11 “Coopération en matière d’examen”, comme indiqué aux paragraphes 45 à 48 du document TC/56/22.

Le TC prend note de l’observation formulée par l’Union européenne en réponse à la circulaire E‑20/119 du 21 août 2020 concernant la proposition visant à élaborer un ensemble d’outils informatiques compatibles comprenant les éléments indiqués au paragraphe 19 du document TC/56/11. Le TC convient de prier le Bureau de l’Union de présenter des plans concernant la mise au point d’un ensemble d’outils informatiques compatibles, pour examen par les TWP et le TC à leurs sessions de 2021.

Le TC prend note de l’observation formulée par le Japon en réponse à la circulaire E‑20/119 du 21 août 2020 concernant les difficultés rencontrées pour soumettre du matériel végétal au service qui reçoit la demande pour des raisons phytosanitaires, de quarantaine ou autres, comme indiqué aux paragraphes 47 et 48 du document TC/56/22.

Le TC note que la soumission du matériel végétal est requise pour l’octroi de droits d’obtenteur dans certains membres de l’Union.

Le TC convient de proposer au CAJ d’élaborer des orientations pour encourager les membres de l’UPOV, sur une base volontaire, à prendre à leur compte les rapports d’examen DHS lorsque les demandeurs ne sont pas en mesure de remettre du matériel végétal pour des raisons phytosanitaires ou autres, lorsque cela est acceptable pour les membres de l’UPOV concernés. Le TC convient que cette proposition devrait être soumise au CAJ pour examen dans le document CAJ/77/2 “Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique”.

## Renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et des TWP

Le TC examine le document TC/56/12.

Le TC prend note des résultats de l’organisation des sessions de 2020 des TWP par voie électronique, y compris les informations fournies par le Bureau de l’Union concernant les sessions du TWC et du BMT tenues en septembre 2020.

Le TC convient que les réunions virtuelles présentent des inconvénients par rapport aux réunions physiques, notamment la difficulté de participer de manière active et l’impossibilité de tenir des réunions bilatérales.

Le TC prend note de l’augmentation du nombre de participants aux réunions virtuelles et convient d’étudier la possibilité d’intégrer les avantages de ce type de réunions dans les réunions physiques.

Le TC prend note des informations supplémentaires ci‑après, qui ne figuraient pas dans le document TC/56/12 :

*Tableau : Nombre total de participants (membres de l’Union + observateurs) aux réunions des TWP (2015‑2020)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | TWV | TWO | TWA | TWF | TWC | BMT |
| 2015 | 62 | 63 | 56 | 44 | 18 | pas de réunion du BMT en 2015 |
| 2016 | 45 | 53 | 68 | 49 | 34 | 107 |
| 2017 | 58 | 30 | 54 | 36 | 31 | 49 |
| 2018 | 46 | pas de réunion du TWO en 2018 | 64 | 40 | 28 | 55 |
| 2019 | 58 | 28 | 42 | 60 | 44 | 65 |
| Moyenne 2015‑2019 | 54 | 44 | 57 | 46 | 31 | 69 |
| 2020 | 81 | 59 | 96 | 101 | 44 | 119 |
| Variation en % | +50% | +34% | +68% | +120% | +41% | +72% |

*Tableau : Nombre de membres de l’UPOV participant aux réunions des TWP (2015‑2020)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | TWV | TWO | TWA | TWF | TWC | BMT |
| 2015 | 20 | 16 | 17 | 16 | 7 | pas de réunion du BMT en 2015 |
| 2016 | 15 | 14 | 19 | 23 | 5 | 12 |
| 2017 | 18 | 14 | 28 | 19 | 9 | 19 |
| 2018 | 15 | pas de réunion du TWO en 2018 | 23 | 18 | 15 | 18 |
| 2019 | 15 | 12 | 20 | 19 | 16 | 18 |
| Moyenne 2015‑2019 | 17 | 14 | 21 | 19 | 10 | 16 |
| 2020 | 27 | 20 | 28 | 26 | 19 | 26 |
| Variation en % | +59% | +43% | +33% | +37% | +90% | +62% |

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de participants aux réunions des TWP 2015‑2020* | *Satisfaction générale des participants aux réunions virtuelles des TWP (2020)* |
|  |  |

Le TC convient d’inviter les TWP à examiner les mesures possibles ci‑après pour une participation physique et virtuelle aux réunions des TWP (voir le paragraphe 21 du document TC/56/12) :

* Organiser des discussions sur les principes directeurs d’examen par sous‑groupes par des moyens électroniques avant, plutôt que pendant, les réunions des TWP. Les conclusions des sous‑groupes seraient communiquées à la session du TWP selon la procédure actuelle.
* Organiser des ateliers préparatoires virtuels avant les réunions des TWP. Ces ateliers préparatoires seraient enregistrés et mis à disposition sur le site Web de l’UPOV.
* Donner la possibilité de formuler des observations et de poser des questions sur les documents avant la réunion.
* Organiser la participation électronique pendant les réunions des TWP, selon l’une des options suivantes, en fonction des installations du pays hôte :
  + L’hôte fournit la plateforme pour les participants virtuels (avec un système audio ou vidéo intégré sur place), en plus de la participation en présentiel à la réunion.
  + Le Bureau de l’UPOV fournit la plateforme pour les participants virtuels. Tous les participants (en présentiel ou à distance) seraient invités à se connecter à la plateforme en utilisant leur propre matériel.
* Organiser des réunions virtuelles pendant une partie de la journée (par exemple, deux séances de deux heures par jour), avec des séances destinées aux participants en présentiel comme suit :
  + visites de stations d’essai DHS ou d’installations connexes;
  + discussions ou réunions bilatérales organisées à l’avance sur la coopération;
  + séances destinées à faciliter les discussions ou l’échange de connaissances en vue de l’examen DHS.

## Bases de données d’information de l’UPOV

Le TC a examiné le document TC/56/8 par correspondance. Le TC note que les décisions concernant le document TC/56/8 ont été prises par le TC par correspondance, comme indiqué aux paragraphes 50 à 53 du document TC/56/22.

## Ateliers préparatoires

Le TC examine le document TC/56/9.

Le TC convient d’organiser des ateliers préparatoires sous la forme d’une série de webinaires à des dates fixées en fonction du calendrier des sessions des TWP, comme suit :

Webinaire 1 :

* 1. Présentation de l’UPOV et du rôle des groupes de travail techniques (TWP)
  2. Aperçu de l’introduction générale (document TG/1/3 et documents TGP)
* Les caractères comme base de l’examen DHS et sélection des caractères

Webinaire 2 :

Conseils pour l’élaboration des principes directeurs d’examen – partie I (document TGP/7)

1. Méthode d’observation (MS, MG, VS, VG)
2. Types d’expression (QL, PQ, QN), notes et distinction

Webinaire 3 :

Conseils pour l’élaboration des principes directeurs d’examen – partie II (document TGP/7)

1. Objet des principes directeurs d’examen, matériel requis et méthode d’examen
2. Caractères de forme et de couleur
3. Variétés indiquées à titre d’exemple

Webinaire 4 :

Processus d’élaboration des principes directeurs d’examen :

a) Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web; texte standard supplémentaire; et notes indicatives

b) Rôle de l’expert principal qui rédige les principes directeurs d’examen et informations sur la participation en qualité d’expert intéressé

Webinaire 5 :

Ressources en ligne de l’UPOV

* + 1. Législation des membres de l’UPOV : UPOV Lex
    2. Demandes de droit d’obtenteur : outil de demande de droit d’obtenteur UPOV PRISMA
    3. Examen DHS : base de données GENIE, codes UPOV
    4. Dénomination variétale/nouveauté : base de données PLUTO

Webinaire 6 :

1. Situation à l’UPOV concernant l’utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans l’examen DHS
2. La notion de variétés essentiellement dérivées
3. Le rôle de l’UPOV dans l’identification des variétés

Le TC note que les exposés des webinaires seront enregistrés et mis en ligne, mais pas les débats. Le TC note que le Bureau de l’Union fournira du contenu pour les webinaires et invitera des experts des membres à participer aux débats en tant que conférenciers et à présenter des exemples pratiques.

Le TC note que les modalités d’organisation précises de ces webinaires seront finalisées par le Bureau de l’Union en coordination avec les présidents du TC et des TWP.

Le TC note que, sous réserve d’une demande des hôtes des TWP, des ateliers en présentiel pourront être organisés en parallèle des sessions des TWP. Le contenu sera alors adapté au contexte.

## Principes directeurs d’examen

Le TC a examiné le document TC/56/2 par correspondance. Le TC note que les décisions concernant le document TC/56/2 ont été prises par le TC par correspondance, comme indiqué aux paragraphes 55 à 61 du document TC/56/22 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”, sur les questions suivantes :

a) Principes directeurs d’examen adoptés par correspondance en 2020 (voir l’annexe III du présent document)

b) Principes directeurs d’examen pour adoption (voir l’annexe III du présent document)

c) Corrections apportées aux principes directeurs d’examen

d) Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2020

e) Projets de principes directeurs d’examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2021

f) Caractères supplémentaires

g) Situation des principes directeurs d’examen existants ou des projets de principes directeurs d’examen

h) Principes directeurs d’examen remplacés

*Révision partielle des principes directeurs d’examen*

Le TC examine les paragraphes 61 à 65 do document TC/56/22 “Résultats de l’examen des documents par correspondance”.

Le TC note que le Bureau de l’Union a recensé les principes directeurs d’examen dont une révision partielle pourrait être anticipée afin d’apporter des avantages majeurs en termes d’harmonisation entre les membres, comme indiqué dans le tableau ci‑dessous. Le TC note que les critères ci‑après ont été utilisés pour élaborer les principes directeurs d’examen : un grand nombre de demandes de droit d’obtenteur dans plusieurs membres de l’Union, un certain nombre de membres de l’Union ont indiqué que leurs questionnaires techniques présentaient des différences par rapport au questionnaire technique de l’UPOV et les plantes sont également pertinentes pour UPOV PRISMA.

| **Référence** | **Principe directeur d’examen Nom commun** | **Français** | **Deutsch** | **Español** | **Nom botanique** | **codes UPOV** | **TWP** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| TG/2/7 | Maize | Maïs | Mais | Chícharo, Maíz | Zea mays L. | ZEAAA\_MAY | TWA/ TWV |
| TG/3/12 | Wheat | Blé | Weizen | Trigo | Triticum aestivum L. | TRITI\_AES | TWA |
| TG/11/8 Rev. | Rose | Rosier | Rose | Rosal | Rosa L. | ROSAA | TWO |
| TG/13/11 | Lettuce | Laitue | Salat | Lechuga | Lactuca sativa L. | LACTU\_SAT | TWV |
| TG/14/9 | Apple (fruit varieties) | Pommier (variétés fruitières) | Apfel (Fruchtsorten) | Manzano (variedades frutales) | Malus domestica Borkh. | MALUS\_DOM | TWF |
| TG/22/10 Rev. | Strawberry | Fraisier | Erdbeere | Fresa, Frutilla | Fragaria L. | FRAGA | TWF |
| TG/37/10 | Turnip | Navet | Herbst‑, Mairübe | Nabo | Brassica rapa L. var. rapa (L.) | BRASS\_RAP\_RAP | TWV |
| TG/44/11 Rev.2 | Tomato | Tomate | Tomate | Tomate | Solanum lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw. | SOLAN\_LYC | TWV |
| TG/46/7 | Onion, Echalion; Shallot;  Grey shallot | Oignon, Échalion; Échalote; Échalote grise | Zwiebel, Echalion; Schalotte; Graue schalotte | Cebolla, Echalion; Chalota; Chalota gris | Allium cepa (Cepa Group),  Allium cepa (Aggregatum Group) et  Allium oschaninii O. Fedtsch.  and hybrids between them | ALLIU\_CEP\_CEP, ALLIU\_CEP\_AGG, ALLIU\_OSC | TWV |
| TG/49/8 Corr. | Carrot | Carotte | Möhre | Zanahoria | Daucus carota L. | DAUCU\_CAR | TWV |
| TG/50/9 | Grapevine | Vigne | Rebe | Vid | Vitis L. | VITIS | TWF |
| TG/53/7 Rev. | Peach | Pêcher | Pfirsich | Durazno, Melocotonero | Prunus persica (L.) Batsch | PRUNU\_PER | TWF |
| TG/55/7 Rev. 5 | Spinach | Épinard | Spinat | Espinaca | Spinacia oleracea L. | SPINA\_OLE | TWV |
| TG/61/7 Rev. 2 | Cucumber, Gherkin | Concombre, Cornichon | Gurke | Pepino, Pepinillo | Cucumis sativus L. | CUCUM\_SAT | TWV |
| TG/76/8 Rev.2 | Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika, Chili | Piment, Poivron | Paprika | Aji, Chile, Pimiento | Capsicum annuum L. | CAPSI\_ANN | TWV |
| TG/81/6 | Sunflower | Tournesol | Sonnenblume | Girasol | Helianthus annuus L. & H. debilis Nutt. | HLNTS\_ANN; HLNTS\_DEB | TWA |
| TG/84/4 Corr. Rev. | Japanese Plum | Prunier japonais | Ostasiatische Pflaume | Ciruelo japonés | Prunus salicina Lindl. | PRUNU\_SAL | TWF |
| TG/98/7 | Actinidia, Kiwifruit | Actinidia | Actinidia | Actinidia | Actinidia Lindl. | ACTIN | TWF |
| TG/104/5 Rev. | Melon | Melon | Melone | Melón | Cucumis melo L. | CUCUM\_MEL | TWV |
| TG/119/4 | Vegetable Marrow, Squash | Rosier | Rose | Rosal | Cucurbita pepo L. | CUCUR\_PEP | TWV |
| TG/142/5 | Watermelon | Melon d’eau; Pastèque; | Wassermelone | Sandía | Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai, Citrullus vulgaris Schrad. | CTRLS\_LAN | TWV |
| TG/187/2 | Prunus Rootstocks | Porte‑greffes de Prunus | Prunus‑Unterlagen | Portainjertos de prunus | Prunus L. | PRUNU | TWF |
| TG/276/1 | Hemp | Chanvre | Hanf | Cáñamo | Cannabis sativa L. | CANNB\_SAT | TWA |
| TG/294/1 Corr. Rev.2 | Tomato Rootstocks | Porte‑greffe de tomate | Tomatenunterlagen | Portainjertos de tomate | Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum peruvianum (L.) Mill.; Solanum lycopersicum L. x Solanum cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg; Solanum pimpinellifolium L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner | SOLAN\_LHA, SOLAN\_LPE; SOLAN\_LCH; SOLAN\_PHA | TWV |

Le TC convient d’inviter le Bureau de l’Union à consulter les membres intéressés de l’Union en vue de déterminer les principes directeurs d’examen parmi ceux‑ci pour lesquels il serait possible de proposer des révisions partielles qui permettraient aux membres de l’Union de suivre un questionnaire technique révisé de l’UPOV. Le TC convient que le Bureau de l’Union élaborera des propositions de révision partielle des principes directeurs d’examen concernés, qui seront présentées aux TWP à leurs sessions de 2021.

## Questions pour information

Le TC note que les documents ci‑après ont été publiés en tant que documents d’information sur la page Web de la cinquante‑sixième session du TC :

a) Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (document TC/56/INF/4)

b) Bases de données d’information de l’UPOV (document TC/56/INF/3)

c) UPOV PRISMA (document TC/56/INF/2)

d) Bases de données sur les descriptions variétales (document TC/56/INF/5)

e) Techniques moléculaires (document TC/56/INF/6)

f) Dénominations variétales (document TC/56/INF/7)

## Programme de la cinquante‑septième session

Le TC propose d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV
4. Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP et INF
7. Techniques moléculaires
8. Coopération en matière d’examen
9. Renforcement de la participation aux travaux du TC et des TWP
10. Informations et bases de données
    1. Bases de données d’information de l’UPOV
    2. UPOV PRISMA
    3. Échange et utilisation de logiciels et d’équipements
    4. Bases de données sur les descriptions variétales
    5. Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web
11. Travaux préparatoires
12. Dénominations variétales
13. Débat sur l’écart minimal entre les variétés
14. Échange et utilisation de logiciels et d’équipements
15. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité
16. Principes directeurs d’examen
17. Programme de la cinquante‑huitième session
18. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
19. Clôture de la session

Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de sa session le 27 octobre 2020.

[L’annexe I suit]

LISTES DES PARTICIPANTS

(dans l’ordre alphabétique des noms de membre français)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU‑NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria   
(e‑mail: noluthandon@daff.gov.za)

Adriaan Jakobus DE VILLIERS (Mr.), Examiner, Variety Control Division, Directorate of Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria   
(e‑mail: riaandv@daff.gov.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Division, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover   
(e‑mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Alberto BALLESTEROS (Sr.), Examinador de variedades, Dirección de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca, Buenos Aires   
(e‑mail: aballesteros@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Nik HULSE (Mr.), Chief of Plant Breeders’ Rights, Plant Breeder’s Rights Office, IP Australia, Woden   
(e‑mail: nik.hulse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Saat‑ und Pflanzgut, Pflanzenschutzdienst und Bienen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Wien   
(e‑mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director of DUS Testing, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk   
(e‑mail: belsort@sorttest.by)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Deputy Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk   
(e‑mail: belsort@mail.ru)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Shannah BOENS (Ms.), Attaché, FOD Economie, KMO, Middenstand en Energie, Algemene Directie Economische Reglementering, Dienst voor de Intellectuele Eigendom, Bruxelles   
(e‑mail: shannah.boens@economie.fgov.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Ricardo ZANATTA MACHADO (Mr.), Federal Agricultural Inspector, Coordinator, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply, Brasilia D.F.  
(e‑mail: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Ashley BALCHIN (Ms.), Examiner, Plant Breeders’ Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e‑mail: ashley.balchin@canada.ca)

Renée CLOUTIER (Ms.), Examiner, Plant Breeders’ Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e‑mail: Renee.Cloutier@canada.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Departamento, Registro de Variedades Protegidas, División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile   
(e‑mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science & Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing   
(e‑mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Yongqi ZHENG (Mr.), Director, Laboratory for Molecular Testing of New Plant Varieties, Office of Protection of New Varieties of Plants, National Forestry and Grassland Administration, Beijing   
(e‑mail: zhengyq@caf.ac.cn)

Wen WEN (Ms.), Deputy Division Director, Division of New Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing   
(e‑mail: wenwen@agri.gov.cn)

Xuhong YANG (Ms.), Deputy Division Director, Development Center of Science and Technology, Beijing   
(e‑mail: yangxuhong@agri.gov.cn)

Boxuan WU (Mr.), Program Administrator, Division I, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA)   
(e‑mail: wuboxuan@cnipa.gov.cn)

Yanjie HU (Ms.), Researcher, Chinese Academy of Forestry, Beijing   
(e‑mail: yanjie@caf.ac.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Alfonso Alberto ROSERO (Sr.), Director Técnico de Semillas, Subgerencia de Protección Vegetal, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá   
(e‑mail: alberto.rosero@ica.gov.co)

Yesid Andrés SERRANO (Sr.), Tercero Secretario, Misión Permanente de Colombia ante las Naciones Unidas y otros Organismos Internacionales en Ginebra, Ginebra  
(e‑mail: yesid.serrano@cancilleria.gov.co)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN (Mr.), Director, Tystofte Foundation, Skaelskoer   
(e‑mail: gde@tystofte.dk)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Mohamed SOLIMAN (Mr.), President, Agricultural Research Council (ARC), Giza   
(e‑mail: arcpresident@yahoo.com)

Mahasen Fawaz Mohamed GAD (Ms.), General Manager, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Certification (CASC), Giza   
(e‑mail: mahasen.f.gad@gmail.com)

Shymaa ABOSHOSHA (Ms.), Agronomic Engineer, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza   
(e‑mail: sh\_z9@hotmail.com)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Heidi VÁSCONES (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente del Ecuador ante Organización Mundial de Comercio, Ginebra   
(e‑mail: t‑hvascones@cancilleria.gob.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de registro de variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícola y Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid   
(e‑mail: nurquia@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Kristiina DIGRYTE (Ms.), Adviser, Plant Health Department, Tallinn   
(e‑mail: kristiina.digryte@agri.ee)

Anu NEMVALTS (Ms.), Head of Department, Organic Farming and Seed Department, Estonian Agricultural Board, Saku   
(e‑mail: anu.nemvalts@pma.agri.ee)

ÉTATS‑UNIS D’AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA /   
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Christian HANNON (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Patent and Trademark Office, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria   
(e‑mail: christian.hannon@uspto.gov)

Jeffery HAYNES (Mr.), Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, S&T, Washington D.C.   
(e‑mail: Jeffery.Haynes@usda.gov)

Yasmine Nicole FULENA (Ms.), Intellectual Property Adviser, Permanent Mission of the United States of America to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, Chambésy   
(e‑mail: fulenayn@state.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /   
FEDERACIÓN DE RUSIA

Anton GAITER (Mr.), Head, Methodology and International Cooperation Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow   
(e‑mail: metod@gossortrf.ru)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, Seed Unit, Finnish Food Authority, Loimaa   
(e‑mail: kaarina.paavilainen@ruokavirasto.fi)

FRANCE / France / FRANKREICH / FRANCIA

Alain TRIDON (Mr.), CEO, Groupe d’Etude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé   
(e‑mail: alain.tridon@geves.fr)

Fabien MASSON (Mr.), Head of Variety Study Department (SEV), Groupe d’Etude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé   
(e‑mail: fabien.masson@geves.fr)

Clarisse LECLAIR (Ms.), Head of DUS Testing, Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé   
(e‑mail: clarisse.leclair@geves.fr)

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIEN / GEORGIA

Merab KUTSIA (Mr.), Head, Department of Inventions and New Plant Varieties and Animal Breeds, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Mtskheta   
(e‑mail: mkutsia@sakpatenti.org.ge)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Romana BRAVI (Ms.), Senior researcher, Agricultural Research Council and Economics Analysis – Plant Protection and Seed Certification (CREA – DC), Bologna   
(e‑mail: romana.bravi@crea.gov.it)

Pier Giacomo BIANCHI (Mr.), Scientific Coordinator Seed Area, Plant Protection and Seed Certification (CREA – DC), Milano   
(e‑mail: piergiacomo.bianchi@crea.gov.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Tomochika MOTOMURA (Mr.), Principal Deputy Director, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e‑mail: tomochika\_motomur130@maff.go.jp)

Teruhisa MIYAMOTO (Mr.), Deputy Director of Plant Variety Office, Intellectual Propetry Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e‑mail: teruhisa\_miyamoto170@maff.go.jp)

Hideki MAEDA (Mr.), Chief Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division , Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e‑mail: hideki\_maeda860@maff.go.jp)

Yoshiyuki OHNO (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division , Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo   
(e‑mail: yoshiyuki\_ono300@maff.go.jp)

KENYA / Kenya / KENIA / KENYA

Simon Mucheru MAINA (Mr.), Ag. General Manager, Quality Assurance, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi   
(e‑mail: smaina@kephis.org)

Jacob CHEPTAIWA (Mr.), AG Head, Seed Certification and Plant Variety Office, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS),   
Nairobi (e‑mail: jcheptaiwa@kephis.org)

Gentrix Nasimiyu JUMA (Ms.), Chief Plant Examiner, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi   
(e‑mail: gjuma@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Inga OVSJANNIKA (Ms.), Senior Officer, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, Seed Control Department, State Plant Protection Service, Riga   
(e‑mail: inga.ovsjannika@vaad.gov.lv)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Leobigildo CÓRDOVA TÉLLEZ (Sr.), Titular, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (SADER), México   
(e‑mail: leobigildo.cordova@agricultura.gob.mx)

NOUVELLE‑ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Economic Development, Christchurch   
(e‑mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE /   
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION /   
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM /   
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL

Vladimir Ludovic MEZUI ONO (M.), Examinateur des Brevets, chargé des obtentions végétales, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé   
(e‑mail: vladimir.mezui@oapi.int)

Cheikh Alassane FALL (M.), Coordinateur, Bureau de la Propriété Intellectuelle et des Ressources Génétiques, Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), Dakar   
(e‑mail: alassane.fall @isra.sn)

Aimé‑Didier BEGOUDE BOYOGUENO (M.), Chercheur, Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), Yaoundé   
(e‑mail: dbegoude@yahoo.fr)

PAYS‑BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Bert SCHOLTE (Mr.), Head Department Variety Testing, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen   
(e‑mail: b.scholte@naktuinbouw.nl)

Amanda VAN DIJK‑VELDHUIZEN (Ms.), Manager DUS, Naktuinbouw Rassenonderzoek (Variety Testing), Roelofarendsveen   
(e‑mail: a.v.dijk@naktuinbouw.nl)

Henk J. DE GREEF (Mr.), Expert, Naktuinbouw, Roelofarendsveen   
(e‑mail: henkjdegreef@hetnet.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL (Mr.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka   
(e‑mail: M.Krol@coboru.gov.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Carlos PEREIRA GODINHO (Mr.), Senior officer, Directorate General for Food and Veterinary, Lisboa   
(e‑mail: carlos.godinho@dgav.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Eunhee SOH (Ms.), Deputy Director/Examiner, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City   
(e‑mail: eunhee.soh@korea.kr)

Su Yong CHOI (Mr.), Senior Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City   
(e‑mail: seed1886@korea.kr)

RÉPUBLIQUE Dominicaine / dominican REPUBLIC / dominikanische REPUBLIK /   
REPÚBLICA Dominicana

María Ayalivis GARCÍA MEDRANO (Sra.), Directora, Oficina para el Registro de Variedades y Obtenciones Vegetales (OREVADO), Santo Domingo   
(e‑mail: mgarcia@orevado.gob.do)

Víktor V. RODRÍGUEZ SILVA (Sr.), Director, Oficina de Tratados Comerciales Agrícolas (OTCA), Ministerio de Agricultura, Santo Domingo   
(e‑mail: vrodriguez@otca.gob.do)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Tomás MEZLÍK (Mr.), Head, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno   
(e‑mail: tomas.mezlik@ukzuz.cz)

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno   
(e‑mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

Radmila SAFARIKOVÁ (Ms.), Senior Officer, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno   
(e‑mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE‑UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /   
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI (Mr.), Director General, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro   
(e‑mail: ngwedi@yahoo.com; pat.ngwedi@gmail.com)

Twalib Mustafa NJOHOLE (Mr.), Registrar of Plant Breeders’ Rights, Plant Breeders Rights’ Office, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma   
(e‑mail: twalibnjohole8@gmail.com)

Jacqueline MBUYA MHANDO (Ms.), Principal Agricultural Officer, Plant Breeders’ Rights Office, Ministry of Agriculture (MOA), Dodoma   
(e‑mail: jfranto@yahoo.com)

Joyce Eligi MOSILE (Ms.), Agricultural Officer, Plant Breeders’ Rights Office, Ministry of Agriculture (MOA), Dodoma   
(e‑mail: Joyce.mosile@kilimo.go.tz)

Lawrence NDOSI (Mr.), Agricultural Officer, Plant Breeders’ Rights Office, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma   
(e‑mail: lawrenceyobu@gmail.com)

Dorah BIVUGILE (Ms.), Research Officer, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro  
(e‑mail: maydorah@gmail.com)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest  
(e‑mail: enescu\_teodor@istis.ro)

ROYAUME‑UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Mara RAMANS (Ms.), Head for Varieties and Seed Delivery, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge   
(e‑mail: mara.ramans@apha.gov.uk)

Robert WARLOW (Mr.), Team Leader, National Listing / Plant Breeders’ Rights, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge   
(e‑mail: rob.warlow@apha.gov.uk)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Jovan VUJOVIC (Mr.), Head, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade   
(e‑mail: jovan.vujovic@minpolj.gov.rs)

Gordana LONCAR (Ms.), Senior Adviser for Plant Variety protection, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade   
(e‑mail: gordana.loncar@minpolj.gov.rs)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Ľubomir BASTA (Mr.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Control and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Bratislava   
(e‑mail: lubomir.basta@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Office fédéral de l’agriculture (OFAG), Bern   
(e‑mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Omar BRAHMI (M.), Chef, Service d’homologation et de protection des obtentions végétales, Direction Général de la Santé Végétale et de Contrôle des Intrants Agricoles, Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis   
(e‑mail: brahmi\_omar@yahoo.fr)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Division, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover   
(e‑mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader – Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels   
(e‑mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Stefan HAFFKE (Mr.), Policy Officer, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), Brussels  
(e‑mail: stefan.haffke@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers   
(e‑mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Jean MAISON, Deputy Head, Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO),   
Angers (e‑mail: maison@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Virginia Roxana OLIVIERI GÓMEZ (Ms.), Coordinator, Variety Testing and Registration, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Canelones   
(e‑mail: volivieri@inase.uy)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Nguyen Thanh MINH (Mr.), Director, Plant Variety Protection Office (PVPO), Department of Crop Production (DCP), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi   
(e‑mail: minh\_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Talgat AZHGALIYEV (Mr.), Chairman, State Commission for Variety Testing of Crops, Nur‑Sultan   
(e‑mail: goskomKZ@mail.ru)

Altynay BATYRBEKOVA (Ms.), Head, Department on Inventions, Utility Models and Selection Achievements, National Institute of Intellectual Property, Nur‑Sultan   
(e‑mail: a.batyrbekova@kazpatent.kz)

Dana ALIMZHANOVA (Ms.), Head, Division for Formal Examination of Inventions and Selection Achievements, National Institute of Intellectual Property, Nur‑Sultan   
(e‑mail: d.alimzhanova@kazpatent.kz)

Adilkan UROMBAEV (Mr.), Chief Expert, Division for Formal Examination of Inventions and Selection Achievements, National Institute of Intellectual Property, Nur‑Sultan   
(e‑mail: a.urombaev@kazpatent.kz)

Gulferuz Mairambekovna SEITPENBETOVA (Ms.), Specialist, State Commission for Variety Testing for Crops, Nur‑Sultan   
(e‑mail: goskomkz@mail.ru)

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR

Thant Lwin OO (Mr.), Deputy Director General, Plant Variety Protection Section, Department of Agricultural Research (DAR), Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation (MOALI), Nay Pyi Taw   
(e‑mail: tthant2007@gmail.com)

Min San THEIN (Mr.), Senior Research Officer, Plant Variety Protection Section, Department of Agricultural Research (DAR), Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation (MOALI), Nay Pyi Taw   
(e‑mail: minsanthein@gmail.com)

Pa Pa WIN (Ms.), Research Officer, Head of PVP Section, Department of Agricultural Research (DAR), Ministry of Agriculture, Livestock and Irrigation (MOALI), Nay Pyi Taw   
(e‑mail: papawin08@gmail.com)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Thidakoon SAENUDOM (Ms.), Director of the Plant Variety Protection Research Group, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok   
(e‑mail: thidakuns@hotmail.com)

Jaruwan SUKKHAROM (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva  
(e‑mail: jaruwan@thaiwto.com)

Pornpimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), DPR, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva  
(e‑mail: pornpimol@thaiwto.com)

ZIMBABWE / ZIMBABWE / SIMBABWE / ZIMBABWE

Claid MUJAJU (Mr.), Head / Registrar, Plant Breeders’ Rights, Department of Research and Specialist Services, Seed Services Institute, Harare   
(e‑mail: mujajuclaid@gmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles  
(e‑mail: mbruins1964@gmail.com)

EUROSEEDS

Catherine Chepkurui LANG’AT (Ms.), Technical Manager Plant Breeding & Variety Registration, Euroseeds, Bruxelles   
(e‑mail: catherinelangat@euroseeds.eu)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Szabolcs RUTHNER (Mr.), Regulatory Affairs Manager, International Seed Federation (ISF), Nyon   
(e‑mail: s.ruthner@worldseed.org)

Astrid M. SCHENKEVELD (Ms.), Specialist, Plant Breeder’s Rights & Variety Registration | Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V., De Lier   
(e‑mail: a.schenkeveld@rijkzwaan.nl)

John Howard DUESING (Mr.), Consultant, Consulting EDV Project Manager, American Seed Trade Association (ASTA), West Des Moines   
(e‑mail: jhd3@mchsi.com)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /   
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /   
Afrikanische Regionalorganisation für gewerbliches Eigentum (ARIPO)  
ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Emmanuel SACKEY (Mr.), Intellectual Property Development Executive, Harare  
(e‑mail: esackey@aripo.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /   
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) /   
Internationale Gemeinschaft der Züchter vegetativ vermehrbarer gartenbaulicher Pflanzen (CIOPORA) /   
Comunidad Internacional de Obtentores de Plantas Hortícolas de Reproducción Asexuada (CIOPORA)

Silvia SARTORELLI (Ms.), CIOPORA Head Technical Expert (THE), Ornamental, Cultivar Protection, Holambra   
(e‑mail: silvia@cultivarprotection.com.br)

Burgert VAN DYK (Mr.), CIOPORA Head Technical Expert Fruit, Regional Director South Africa, Fall Creek Farm and Nursery, Inc., Paarl  
(e‑mail: burgertvd@fallcreeknursery.com)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Stevan MADJARAC (Mr.), Germplasm IP Lead, Bayer Crop Science, Ankeny   
(e‑mail: stevan.madjarac@bayer.com)

Association africaine du commerce des semences (AFSTA) /   
AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA) /   
Afrikanisches Saatguthandelsverband (AFSTA) /   
Asociación Africana de Comercio de Semillas (AFSTA)

Grace GITU (Ms), Technical Officer, Africa Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi  
(e‑mail: gitu@afsta.org)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Nik HULSE (Mr.), Chair

Beate RÜCKER (Ms.), Vice‑Chair

V. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Daren TANG (Mr.), Secretary‑General

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary‑General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Ben RIVOIRE (Mr.), Head of Seed Sector Cooperation and Regional Development (Africa, Arab Countries)

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Romy OERTEL (Ms.), Secretary II

[L’annexe II suit]

Rapport sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques et du groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires,

Notamment les profils d’ADN (BMT)

## Cinquante‑quatrième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

*Rapport établi par Mme Romana Bravi (Italie), présidente du TWV*

1. Le TWV a tenu sa cinquante‑quatrième session, organisée par le Brésil sous forme électronique, du 11 au 15 mai 2020, sous la présidence de Mme Romana Bravi (Italie). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWV/54/9 “Report”.

2. La session a réuni 81 participants représentant 27 membres de l’Union et trois organisations ayant le statut d’observateur.

3. M. Marcio Rezende Evaristo Carlos, secrétaire adjoint à la santé animale et végétale (SDA) au Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de l’approvisionnement alimentaire (MAPA) a souhaité la bienvenue aux participants du TWV.

4. Le TWV a assisté à un exposé sur la protection des obtentions végétales au Brésil, présenté par M. Ricardo Zanatta Machado, coordonnateur du Service national de protection des obtentions végétales (SNPC).

5. Le TWV a examiné les différentes méthodes pour convertir des observations en notes afin d’élaborer des descriptions variétales pour les caractères quantitatifs mesurés, telles que présentées dans les annexes III à VII du document TWP/4/10, et les informations, le cas échéant, qui pourraient faciliter leur application. Le TWV a pris note des observations formulées par l’Union européenne et l’Allemagne sur les méthodes décrites dans les annexes du document TWP/4/10 et il est convenu de demander des informations complémentaires.

6. Le TWV a assisté à un exposé intitulé “Information on molecular markers in Test Guidelines explanations” (Informations concernant les marqueurs moléculaires dans les Principes directeurs d’examen) présenté par un expert des Pays‑Bas. L’exposé figure dans les documents TWV/54/7 et TWV/54/7 Add. Le TWV a examiné la proposition consistant à établir les principaux critères nécessaires à la description des essais sur les marqueurs moléculaires dans les Principes directeurs, tel qu’indiqué dans les documents TWV/54/7 et TWV/54/7 Add. Le TWV a décidé d’inviter les experts de l’Union européenne et de la France à élaborer conjointement avec les Pays‑Bas un nouveau projet de proposition pour examen par le TWV à sa cinquante‑cinquième session.

7. Le TWV a examiné la proposition de modification des codes UPOV pour *Beta vulgaris*, comme indiqué dans l’annexe II du document TWP/4/4. Le TWV a rappelé que, à sa cinquante‑deuxième session, il était convenu que les informations sur les types de maïs (maïs à éclater, maïs doux) et les variétés de choux rouges et blancs étaient utiles pour le groupement des variétés et l’organisation d’essais en culture et devaient rester dans la base de données (voir le paragraphe 94 du document TWV/52/20 “Report”). Le TWV est convenu que la même approche devrait être utilisée pour les codes UPOV des différents types de variétés de betteraves.

8. Le TWV a noté que le TC, à sa cinquante‑cinquième session, était convenu de proposer la révision de la liste des classes dans le document UPOV/INF/12/5 afin de supprimer la chicorée industrielle de la classe de dénomination 205, pour créer une nouvelle classe de dénomination 205B, comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Classe 205 | *Cichorium, Lactuca* | CICHO; LACTU |
| [Classe 205B | *Cichorium intybus* L. var. *sativum* | CICHO\_INT\_SAT] |

9. Le TWV a noté que la classe 205B séparait deux sous‑espèces en différentes classes de dénomination : la chicorée à feuilles (CICHO\_INT\_FOL) dans la classe 205 et la chicorée industrielle (CICHO\_INT\_SAT) dans la nouvelle classe 205B. Le TWV est convenu qu’environ 1200 variétés assorties du code UPOV CICHO\_INT dans la base de données PLUTO ne pouvaient être attribuées avec certitude à l’une ou l’autre de ces classes. Le TWV a pris note des préoccupations exprimées par les participants et est convenu de ne pas soutenir à ce stade la proposition tendant à diviser la classe de dénomination 205. Le TWV est convenu que la proposition devrait être réexaminée à sa cinquante‑cinquième session.

10. Le TWV a assisté à un exposé intitulé “Data processing for disease resistance characteristics : the Pathostat application” (Traitement des données pour les caractères de résistance aux maladies : application Pathostat), présenté par un expert de la France. Le texte de cet exposé figure dans le document TWV/54/6 Rev. Le TWV a assisté à un exposé intitulé “Disease resistance tests on *Solanum sisymbrifolium, S. torvum* and *S. aethiopicum* : tomato and eggplant rootstocks – Italian laboratory experience” (Tests de résistance aux maladies sur Solanum sisymbrifolium, S. torvum et S. aethiopicum : porte‑greffe de tomate et d’aubergine – expérience de laboratoire en Italie), présenté par un expert de l’Italie. Le TWV est convenu de proposer d’inviter l’expert de la France à présenter le logiciel Pathostat au TWC à sa trente‑huitième session. Le TWV a pris note de la proposition de la France consistant à fournir des données aux experts intéressés afin qu’ils puissent tester le logiciel. Le TWV a pris note de l’intérêt manifesté dans ce sens par les experts de l’Allemagne, de l’Italie et des Pays‑Bas et a décidé d’inviter l’expert de la France à rendre compte des faits nouveaux concernant les tests à sa prochaine session, au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Utilisation de caractères de résistance aux maladies”. Le TWV a pris note de la proposition de la France selon laquelle les membres de l’UPOV pourraient utiliser gratuitement le logiciel Pathostat. Il a invité par ailleurs l’expert de la France à examiner s’il convenait de proposer ou non d’intégrer Pathostat dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”, en réponse à la circulaire E‑20/031, diffusée par le Bureau de l’Union le 14 avril 2020.

### Désignation du niveau d’expression intermédiaire concernant les caractères de résistance aux maladies

11. Le TWV a examiné la question de la désignation du niveau d’expression intermédiaire concernant les caractères de résistance aux maladies. Le TWV a noté que les conseils figurant dans le document TGP/12 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques” donnaient un exemple de caractère quantitatif de résistance aux maladies avec un niveau d’expression intermédiaire “moyennement résistant”.

12. Le TWV a noté que le terme “intermédiaire” était couramment employé par les experts et il a décidé de proposer de modifier l’exemple concernant les caractères quantitatifs de résistance aux maladies avec l’échelle “de 1 à 3” dans le document TGP/12 et de remplacer le niveau d’expression “moyennement résistant” par “intermédiaire”. Le TWV est convenu que, de manière générale, ce terme devrait être utilisé dans les principes directeurs d’examen concernant les caractères de résistance aux maladies.

13. Le TWV a accueilli favorablement la proposition de la France et des Pays‑Bas visant à présenter, à sa cinquante‑cinquième session, ce qui est couramment pratiqué concernant l’expression du niveau intermédiaire pour les caractères de résistance aux maladies. Il a pris note par ailleurs de la demande formulée par le représentant de l’ISF afin d’aligner la terminologie utilisée dans le domaine de la résistance aux maladies et a invité l’ISF à présenter un exposé, à sa cinquante‑cinquième session, sur l’avis du secteur de la sélection des semences potagères concernant la terminologie employée pour la résistance aux maladies.

14. Le TWV a examiné sept projets de principes directeurs d’examen et est convenu que les projets de principes directeurs d’examen de la moutarde brune (*Brassica juncea* (L) Czern.) et du pois chiche (*Cicer arietinum* L.) (révision) devraient être soumis au TC pour adoption à sa cinquante‑sixième session.

15. Le TWV est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen du chou chinois, de l’aubergine, de la roquette cultivée (révision partielle), de l’ail (révision partielle), du chou, de la laitue (révision partielle), du melon (révision partielle), du pois (révision partielle), du poivron (révision partielle), de la courge (révision partielle), de la tomate, du porte‑greffe de tomate (révision partielle), du navet et de la roquette sauvage (révision partielle) à sa cinquante‑cinquième session.

16. Sur l’invitation de la Turquie, le TWV est convenu de tenir sa cinquante‑cinquième session à Antalya (Turquie) du 3 au 7 mai 2021.

17. Le TWV a proposé d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
4. Rapports des membres et des observateurs
5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)
6. Techniques moléculaires
7. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
8. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
9. Documents TGP
10. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
11. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités de la France et des Pays‑Bas)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
2. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
3. Utilisation de caractères de résistance aux maladies (exposés sollicités de la France, des Pays‑Bas et de l’ISF ainsi que d’autres membres de l’Union et observateurs)
4. Indication des caractères de groupement dans les principes directeurs d’examen de l’UPOV (tableau des caractères et TQ 5) (exposé de la France et de l’Union européenne)
5. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
6. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
7. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
8. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Programme futur
11. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
12. Clôture de la session

Cinquante‑deuxième session du TWO

*Rapport établi par M. Henk de Greef (Pays‑Bas), président du TWO*

18. Le TWO a tenu sa cinquante‑deuxième session, organisée par les Pays‑Bas sous forme électronique, du 8 au 12 juin 2020, sous la présidence de M. Henk de Greef (Pays‑Bas). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWO/52/11 “Report”.

19. La session a réuni 59 participants représentant 20 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et une organisation ayant le statut d’observateur.

20. M. Marien Valstar, administrateur principal chargé de la politique générale au Département des semences et du matériel de reproduction et de multiplication végétative du Ministère de l’agriculture, de la nature et de la qualité des produits alimentaires (DG AGRO), a souhaité la bienvenue aux participants du TWO.

21. Le TWO a assisté à un exposé présenté par M. Bert Scholte, chef du Département de l’examen des variétés du Naktuinbouw, sur la protection des obtentions végétales aux Pays‑Bas.

22. Le TWO a examiné la révision de la section 6 du document TGP/5 “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale” ainsi que l’explication du point 16 “Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés”, figurant à l’annexe du chapitre “Formulaire UPOV de description variétale”. Le TWO a noté qu’il existait des interprétations différentes parmi les participants en ce qui concerne la phrase : “Seuls les caractères dont les différences sont suffisantes pour établir la distinction doivent être indiqués.” Le TWO est convenu d’inviter l’Union européenne à présenter un exposé sur la “communication d’informations sur ‘les variétés voisines et les différences par rapport à ces variétés’" à sa cinquante‑troisième session.

23. Le TWO a examiné les différentes méthodes pour convertir des observations en notes afin d’élaborer des descriptions variétales pour les caractères quantitatifs mesurés, telles que présentées dans les annexes III à VII du document TWP/4/10, et est convenu que les méthodes concernaient principalement des espèces avec des échantillons de grande taille et des séries de données sur plusieurs années, ce qui n’était pas souvent le cas des plantes ornementales.

24. Le TWO a assisté à un exposé sur les “écarts minimaux”, présenté par un expert des Pays‑Bas, sur un projet relatif à la distinction des tulipes, et sur les conclusions du projet intitulé “Minimum distances between vegetatively propagated ornamental varieties – The Pelargonium Case Study” (Écarts minimaux entre les variétés ornementales à multiplication végétative – Étude de cas sur le pélargonium), présenté par un expert de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA). Le TWO est convenu d’encourager la présentation d’exposés à sa cinquante‑troisième session afin de rendre compte des éléments nouveaux concernant ces projets.

25. Le TWO a assisté à un exposé intitulé “Disease resistance in ornamental crops” (Résistance aux maladies chez les plantes ornementales), présenté par un expert des Pays‑Bas. Le TWO a reçu une invitation adressée par les Pays‑Bas à des experts intéressés par une participation à un test d’étalonnage concernant la résistance des variétés de chrysanthème à *Puccinia horiana.* Le TWO est convenu d’inviter les Pays‑Bas à rendre compte des faits nouveaux concernant le test d’étalonnage à sa cinquante‑troisième session.

26. Le TWO a assisté à un exposé intitulé “Possible developments to enable UPOV Codes to provide useful information on variety groups or types for DUS testing purposes” (Plavarlis project) (Évolutions possibles pour que les codes UPOV puissent fournir des informations utiles sur les groupes de variétés ou les types de variétés aux fins de l’examen DHS (projet Plavarlis)), présenté par un expert de l’Union européenne. Cet exposé est reproduit dans le document TW/52/9. Le TWO est convenu d’inviter l’Union européenne à rendre compte des éléments nouveaux concernant le projet à sa cinquante‑troisième session.

27. Le TWO a examiné 13 projets de principes directeurs d’examen et est convenu que les projets de principes directeurs d’examen du calibrachoa (révision partielle), du chrysanthème (révision partielle), du coréopsis, de l’hortensia, du lagerstrœmia et de la renoncule devraient être soumis au TC pour adoption à sa cinquante‑sixième session.

28. Le TWO est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen de l’amaryllis, de l’anthurium (révision), du berbéris, de l’échinacée, de l’eustoma, de la lavande, de la callune, du magnolia, de l’*oxypetalum coeruleum*, du statice, du weigela et du zinnia à sa cinquante‑troisième session.

29. Sur l’invitation des Pays‑Bas, le TWO est convenu de tenir sa cinquante‑troisième session à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 7 au 11 juin 2021.

30. Le TWO est convenu d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)

5. Information et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

6. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (documents sollicités)

8. Écarts minimaux entre les variétés ornementales à multiplication végétative (documents sollicités)

9. Évaluation des plantes ornementales au moyen de mesures individuelles (MS) (document à établir par l’Allemagne, la Nouvelle‑Zélande et le Royaume‑Uni et documents sollicités)

10. Résistance aux maladies chez les plantes ornementales (document à établir par les Pays‑Bas)

11. Variétés indiquées à titre d’exemple pour les caractères quantitatifs marqués d’un astérisque lorsque des illustrations sont fournies (document à établir par l’Allemagne et le Royaume‑Uni)

12. Évolutions possibles pour que les codes UPOV puissent fournir des informations sur les groupes de variétés (document à établir par l’Union européenne)

13. Procédures de groupement des variétés au moyen des codes UPOV et des sources d’information pertinentes (document à établir par les Pays‑Bas)

14. Communication d’informations sur des variétés voisines dans le Formulaire UPOV de description variétale (document à établir par l’Union européenne)

15. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

16. Rapport sur les procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques (documents sollicités)

17. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

18. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

19. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

20. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)

21. Recommandations sur les projets de principes directeurs d’examen

22. Date et lieu de la prochaine session

23. Programme futur

24. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

25. Clôture de la session

## Quarante‑neuvième session du TWA

### Rapport établi par Mme Beate Rücker (Allemagne), présidente du TWA

31. Le TWA a tenu sa quarante‑neuvième session, organisée par le Canada sous forme électronique, du 22 au 26 juin 2020. En l’absence de Mme Cheryl Turnbull (Royaume‑Uni), présidente du TWA, la session a été présidée par Mme Beate Rücker (Allemagne). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWA/49/7 “Report”.

32. La session a réuni 96 participants représentant 28 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et cinq organisations ayant le statut d’observateur.

33. M. Anthony Parker, directeur du Bureau de la protection des obtentions végétales de l’Agence canadienne d’inspection des aliments (CFIA), a souhaité la bienvenue aux participants du TWA et a présenté un exposé sur les droits d’obtenteur au Canada.

34. Le TWA a adopté l’ordre du jour tel qu’il figure dans le document TWA/49/1 Rev. 2. Les documents, y compris les principes directeurs d’examen, ont été examinés sur la base des observations écrites reçues avant la session.

35. Le TWA a examiné le document TWP/4/10. Il a noté que le document contenait un résumé des méthodes élaborées pour différentes conditions d’essai et est convenu qu’il ne serait pas nécessaire de demander des informations supplémentaires pour faciliter leur application à ce stade.

36. Le TWA a examiné le document TWP/4/11 et est convenu que la méthode d’analyse COYU était fréquemment utilisée pour l’examen des plantes agricoles. Il a remercié les experts du Royaume‑Uni pour les améliorations apportées à la méthode de calcul et pour sa mise en œuvre dans la nouvelle méthode d’analyse COYU.

37. Le TWA a examiné le document TWP/4/4 et a pris note des éléments nouveaux concernant des solutions de remplacement permettant aux codes UPOV de fournir des informations utiles sur les groupes de variétés ou les types de variétés aux fins de l’examen DHS. Le TWA est convenu que l’introduction d’un quatrième élément dans le code UPOV pourrait être considérée comme une solution de remplacement pour fournir des informations sur les groupes de variétés. Le TWA est convenu que les TWP pourraient fournir les informations requises pour la création de groupes pour les plantes concernées.

38. Le TWA a examiné la proposition de modification des codes UPOV pour *Beta vulgaris*, telle qu’elle est reproduite à l’annexe II du document TWP/4/4. Le TWA a noté que la proposition permettrait de classer différentes cultures horticoles comme synonymes sous les mêmes taxons, notamment la betterave, la betterave à feuilles, le navet, le colza, la betterave sucrière et la betterave fourragère. Le TWA est convenu qu’il ne serait pas approprié de supprimer les codes UPOV proposés avant de trouver une solution pour éviter la perte d’informations concernant les groupes de variétés.

39. Le TWA a assisté à un exposé intitulé “Élaboration d’une stratégie relative à l’application de marqueurs moléculaires de type SNP dans le cadre de l’examen DHS du colza oléagineux d’hiver”, reproduit dans le document TWA/49/5, présenté par un expert de la France. Le TWA a décidé d’inviter la France à rendre compte des faits nouveaux relatifs au projet à sa cinquantième session.

40. Le TWA a examiné les caractères supplémentaires notifiés au Bureau de l’Union, tels qu’ils figurent à l’annexe I du document TWP/4/13. Il a décidé que, pour le moment, les caractères supplémentaires ne devaient pas être publiés sur la page destinée aux rédacteurs de principes directeurs d’examen du site Web de l’UPOV.

41. Le TWA a examiné le document TWP/4/12 et a pris note du projet de mandat d’un éventuel groupe de travail regroupant les travaux du TWC et du BMT. Le TWA s’est félicité des travaux sur les méthodes biométriques réalisés par le TWC, ainsi que de ceux menés par le BMT aux fins du renforcement des possibilités d’application des techniques moléculaires à l’examen DHS. Le TWA est convenu que ces activités devaient être développées et poursuivies.

42. Le TWA a examiné 10 projets de principes directeurs d’examen et est convenu de soumettre les projets de principes directeurs d’examen du riz (*Oryza sativa* L.) du seigle (*Secale cereale* L.) (révision), du théier (*Camellia sinensis* (L.) Kuntze) (révision) et de la fléole (*Phleum pratense* L.; *Phleum nodosum* DC.) (révision) au Comité technique pour adoption.

43. Le TWA est convenu d’examiner huit principes directeurs d’examen à sa cinquantième session, qui se tiendra en 2021. Le TWA est convenu que les principes directeurs de la pomme de terre, du soja, de la canne à sucre et du tournesol devraient être signalés par un astérisque pour 2021. De nouvelles discussions sont prévues sur les principes directeurs du dactyle (révision) et du zoysia (nouveau).

44. Sur l’invitation de la République‑Unie de Tanzanie, le TWA est convenu de tenir sa cinquantième session à Arusha (République‑Unie de Tanzanie) du 21 au 25 juin 2021.

45. Le TWA a proposé d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)
2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés de l’Argentine et de la France et exposés sollicités de membres de l’Union)
4. Documents TGP et INF (documents à établir par le Bureau de l’Union)
5. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
6. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS (documents à établir par l’Argentine, le Danemark et l’ISF et documents sollicités)
2. Examen des variétés hybrides (document à établir par le Royaume‑Uni et documents sollicités)
3. Coopération internationale en matière d’examen
4. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
5. Révision des principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
6. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
7. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
8. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Programme futur
11. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
12. Clôture de la session

## Cinquante et unième session du TWF

### Rapport établi par M. Jean Maison (Union européenne), président du TWF

46. Le TWF a tenu sa cinquante et unième session, organisée par la France sous forme électronique, du 6 au 10 juillet 2020, sous la présidence de M. Jean Maison (Union européenne). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWF/51/10 “Report”.

47. La session a réuni 101 participants représentant 26 membres de l’Union et une organisation ayant le statut d’observateur.

48. M. Laurent Jacquiau, chef du Bureau des semences et de la protection intégrée des cultures de la Sous‑direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux de la Direction générale de l’alimentation du Ministère de l’agriculture et de l’alimentation, a souhaité la bienvenue aux participants du TWF. M. Jacquiau a présenté un exposé intitulé “Regulatory framework and situation of the fruit reproductive material sector in France” (Cadre réglementaire et situation du secteur du matériel de reproduction des fruits en France).

49. Le TWF a assisté à un exposé présenté par M. Fabien Masson, directeur du Secteur d’étude des variétés (SEV), et Mme Carole Dirwimmer, responsable de l’examen DHS des espèces fruitières, du Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), intitulé “GEVES : presentation and focus on Fruits DUS testing” (GEVES : présentation et importance de l’examen DHS des espèces fruitières).

50. Le TWF est convenu de proposer que des réunions sous forme électronique soient envisagées pour faire progresser les débats sur les principes directeurs d’examen entre les sessions des TWP.

51. Le TWF a noté que les caractères évalués sur la base de la mesure d’un certain nombre de plantes ou parties de plantes individuelles (MS) étaient inclus dans les principes directeurs d’examen et il est convenu d’inviter les membres à rendre compte des méthodes utilisées pour convertir les observations en notes, à sa cinquante‑deuxième session.

52. Le TWF a invité les experts de l’Union européenne, de l’Italie et de la Nouvelle‑Zélande à présenter, à sa cinquante‑deuxième session, leurs expériences sur les politiques ou lettres et contrats types utilisés pour la présentation du matériel végétal à leur service ou aux services chargés de l’examen DHS. Ces informations pourraient servir de point de départ d’éventuelles révisions des orientations de l’UPOV (ex : TGP/5, Section 11 “Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l’obtenteur”), afin d’aider d’autres membres de l’UPOV à faciliter l’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS.

53. Le TWF a rappelé qu’il importait que les services de protection des obtentions végétales échangent des informations sur les demandes reçues, en ce qui concerne en particulier les groupes de mutation du pommier pour lesquels des variétés voisines peuvent être soumises dans différents pays. Le TWF est convenu que l’expert de l’Union européenne devait continuer de coordonner l’échange d’information entre les services chargés de l’examen DHS du pommier, demander des informations sur les types “Gala” et “Fuji” et inclure “Cripps Pink”, “Jonagold” et “Elstar”. Des demandes devraient également être adressées aux obtenteurs au sujet de synonymes et marques éventuels.

54. Le TWF a examiné 11 projets de principes directeurs d’examen et est convenu de soumettre les projets de principes directeurs d’examen de l’argousier (révision partielle), du pistachier et du *jatropha curcas* L. au Comité technique pour adoption.

55. Le TWF est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen du pommier (variétés fruitières), de l’abricotier, de l’arganier, du palmier dattier, de la vigne, du goyavier, du lyciet, du noisetier, du citronnier (révision partielle), du mandarinier (révision partielle), du mûrier, du framboisier, du cerisier acide/griotte, du fraisier, du cerisier doux et de l’oranger trifolié (révision partielle) à sa cinquante‑deuxième session.

56. Sur l’invitation de la Chine, le TWF est convenu de tenir sa cinquante‑deuxième session à Zhengzhou (Chine) du 12 au 16 juillet 2021.

57. Le TWF a proposé d’examiner les points suivants à sa cinquante‑deuxième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)
2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
4. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l’Union)
5. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
6. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (documents à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l’Union)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
2. Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS (exposés sollicités de l’Union européenne, de l’Italie, de la Nouvelle‑Zélande et autres exposés sollicités de membres de l’Union)
3. Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document à établir par l’Union européenne)
4. Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits (exposés sollicités de membres et d’observateurs)
5. Coopération internationale en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités du Canada et d’autres membres de l’Union)
6. Évaluation des caractères sur la base de la mesure de plantes ou parties de plantes individuelles pour de petits échantillons (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités de la France et d’autres membres de l’Union)
7. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
8. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
9. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
10. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Programme futur
13. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
14. Clôture de la session

## Trente‑huitième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)

58. Le TWC a tenu sa trente‑huitième session, organisée par les États‑Unis d’Amérique sous forme électronique, du 21 au 23 septembre 2020. En l’absence de M. Christophe Chevalier (France), président du TWC, M. Nik Hulse (Australie), président du TC, a ouvert la session et Mme Beate Rücker (Allemagne), vice‑présidente du TC, a présidé la session. Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWC/38/11 “Report”.

59. La session a réuni 44 participants représentant 19 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur et une organisation ayant le statut d’observateur.

60. Mme Ruihong Guo, administratrice adjointe du programme de science et technologie du service de commercialisation des produits agricoles du Département de l’agriculture des États‑Unis d’Amérique (USDA), a souhaité la bienvenue aux participants du TWC et a assisté à un exposé sur la protection des obtentions végétales aux États‑Unis d’Amérique présenté par M. Jeffery Haynes, directeur du service de protection des obtentions végétales de l’USDA.

61. Le TWC a adopté l’ordre du jour, tel qu’il figure dans le document TWC/38/1 Rev. Les documents ont été examinés sur la base des observations écrites reçues avant la session.

62. Le TWC a examiné les documents TWP/4/10 et TWC/38/5 relatifs à la coopération internationale en matière d’examen. Le TWC est convenu que les informations fournies dans le document TWP/4/10 n’étaient pas suffisantes pour expliquer les situations dans lesquelles chaque méthode serait appropriée ou non. Le TWC est convenu que des circonstances complexes influençaient le choix de la méthode à utiliser pour convertir des observations en notes et a décidé de proposer que les travaux d’élaboration d’orientations soient suspendus.

63. Le TWC a examiné les documents TWP/4/11 et TWC/38/6 relatifs à l’analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU). Le TWC est convenu que le document TGP/8 devrait contenir deux sections sur l’analyse COYU : une première section pour la version remplacée (moyenne mobile) et une seconde section pour la méthode améliorée (splines). Il est convenu en outre que ces deux sections étaient nécessaires pour donner des orientations aux utilisateurs sur les différentes versions de la méthode.

64. Le TWC est convenu d’apporter des modifications au projet d’orientations figurant à l’annexe I du document TWC/38/6, tel qu’il figure aux paragraphes 22 et 23 du document TWC/38/11 “Report”. Le TWC est convenu que, une fois les modifications intégrées, le projet d’orientations devrait être proposé au Comité technique aux fins de son inclusion dans une future version révisée du document TGP/8.

65. Le TWC a assisté à un exposé intitulé “A statistical analysis software DUSCEL 2.0” (Logiciel d’analyse statistique DUSCEL 2.0), reproduit dans le document TWC/38/9, présenté par un expert de la Chine. Le TWC a pris note des faits nouveaux concernant le logiciel et de l’élaboration d’un manuel de l’utilisateur. Le TWC a accepté que les experts intéressés contactent la Chine pour une session de démonstration. Le TWC a pris note de la proposition de la Chine concernant la future intégration du logiciel DUSCEL 2.0 dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”.

66. Le TWC a examiné le document TWC/38/8 Rev. “Série de données communes permettant de comparer les logiciels utilisés pour les méthodes COYD et COYU”. Le TWC a remercié les experts du Royaume‑Uni d’avoir fourni une série de données communes permettant de comparer les logiciels utilisés pour les méthodes COYD et COYU, figurant dans le fichier Excel mis à disposition sur la page Web de la trente‑huitième session du TWC. Le TWC est convenu d’inviter les participants à réaliser des tests COYD et COYU utilisant les données de trois années, fournies par le Royaume‑Uni avec des niveaux de probabilité de 0,01 pour COYD et 0,001 pour COYU (ou 0,003 dans le cas d’une nouvelle version de COYU). Le TWC a pris note de l’intérêt manifesté par les experts de la Chine, de la France, du Kenya et du Royaume‑Uni pour participer à la comparaison des logiciels. Le TWS est convenu d’inviter l’expert de la France à coordonner la comparaison des logiciels et à rendre compte au TWC, à sa trente‑neuvième session.

67. Le TWC a examiné le document TWP/4/12 “Organisation des travaux du TWC et du BMT”. Le TWC est convenu que la fusion du TWC et du BMT permettrait d’aborder les sujets d’intérêt commun aux deux groupes. Il a pris note de la diversité des sujets prévus dans le projet de mandat et est convenu de mettre en garde contre des débats techniques moins approfondis. Le TWC est convenu que le niveau de pertinence des débats au sein du nouvel organe devait être maintenu afin d’éviter une baisse de l’intérêt des experts à participer. Il est convenu que de nouvelles modalités d’organisation des réunions pourraient être envisagées pour faciliter la participation d’experts de différents domaines. Cela pourrait inclure la possibilité de participer à distance et de créer des groupes de travail sur des sujets donnés. Le TWC est convenu de proposer d’examiner régulièrement la question de la création d’un organe unique qui engloberait les travaux du TWC et du BMT afin de traiter toutes les questions découlant de la fusion.

68. Sur l’invitation des États‑Unis d’Amérique, le TWC est convenu de tenir sa trente‑neuvième session à Alexandria (États‑Unis d’Amérique), en même temps que la session du BMT, durant la semaine du 20 septembre 2021.

69. Le TWC a proposé d’examiner les points suivants à sa session suivante :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

4. Outils et méthodes pour l’examen DHS (documents sollicités)

a) Comparaison des résultats obtenus avec les méthodes COYD et COYU à l’aide de différents logiciels (document à établir par la France)

b) Développement de logiciels pour la méthode COYU améliorée (splines) (document à établir par le Royaume‑Uni)

5. Établissement de phénotypes et analyse d’images (documents sollicités)

6. Examen de l’interaction entre génotype et environnement et de son incidence sur l’examen DHS (document à établir par la Finlande et l’Italie et documents sollicités)

7. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le Bureau de l’Union)

8. Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (documents sollicités)

9. Informations et bases de données (documents sollicités)

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

10. Techniques moléculaires et bio‑informatique (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

11. Date et lieu de la prochaine session

12. Programme futur

13. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

14. Clôture de la session

## Dix‑neuvième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

### Rapport établi par M. Nik Hulse (Australie), président du BMT

70. Le BMT a tenu sa dix‑neuvième session, organisée par les États‑Unis d’Amérique sous forme électronique, du 23 au 25 septembre 2020, sous la présidence de M. Nik Hulse (Australie), qui a ouvert la session, et la vice‑présidence de Mme Beate Rücker (Allemagne), vice‑présidente du Comité technique. Le compte rendu de la session fait l’objet du document BMT/15 Corr. “Report”.

71. La session a réuni 119 participants représentant 26 membres de l’Union, deux États ayant le statut d’observateur et neuf organisations ayant le statut d’observateur.

72. Mme Ruihong Guo, administratrice adjointe du programme de science et technologie du service de commercialisation des produits agricoles du Département de l’agriculture des États‑Unis d’Amérique (USDA), a souhaité la bienvenue aux participants du BMT et a assisté à un exposé sur la protection des obtentions végétales aux États‑Unis d’Amérique présenté par M. Jeffery Haynes, directeur du service de protection des obtentions végétales de l’USDA. Une copie de cet exposé figure à l’annexe II du compte rendu.

73. Le BMT a adopté l’ordre du jour, tel qu’il figure dans le document BMT/19/1 Rev. Les documents ont été examinés sur la base des observations écrites reçues avant la session.

74. Le BMT a assisté aux exposés sur l’utilisation des techniques moléculaires en matière d’examen DHS suivants :

• “vmDUS : Value‑molecular linked distinctness determination” (vmDHS : établissement de la distinction liée à la valeur moléculaire)

• “CPVO report on IMODDUS : Update on R‑D projects” (Rapport de l’OCVV sur IMODDUS : nouvelles concernant les projets de recherche‑développement)

• “Developing a strategy to apply SNP molecular markers in the framework of winter oilseed rape DUS testing” (Élaboration d’une stratégie relative à l’application de marqueurs moléculaires de type SNP dans le cadre de l’examen DHS du colza oléagineux d’hiver)

• “French strategy for access to molecular data and proof of concept for combining phenotype and genotype” (Stratégie de la France en matière d’accès aux données moléculaires et démonstration de faisabilité du mélange des données du phénotype et du génotype)

75. Le BMT a examiné les documents BMT/19/3 Rev. et UPOV/INF/17/2 Draft 3 et est convenu que le projet d’orientations reproduit à l’annexe III du compte rendu devait être proposé au Comité technique comme point de départ pour la future révision du document UPOV/INF/17, sous réserve de l’incorporation des modifications indiquées dans le texte.

76. Le BMT a assisté aux exposés sur la confidentialité, la titularité et l’accès en matière de données moléculaires suivants :

• “Access to reference material and molecular data from CPVO Examination Offices” (Accès au matériel de référence et aux données moléculaires des services d’examen de l’OCVV)

• “Survey on confidentiality and ownership of molecular information” (Enquête sur la confidentialité et la titularité des informations moléculaires)

77. Le BMT a examiné le document BMT/19/10 et a noté que les TWP et le BMT, à leurs sessions de 2019, avaient constitué des groupes de discussion afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires et étudier des domaines de coopération possibles. Le BMT a pris note des résultats des délibérations des TWP et du BMT concernant les mesures visant à faciliter la coopération en ce qui concerne l’utilisation des techniques moléculaires. Les participants à la dix‑neuvième session du BMT ont été invités à rendre compte de leurs travaux relatifs aux techniques biochimiques et moléculaires et à étudier de nouveaux domaines de coopération.

78. Le BMT a examiné le document BMT/19/7 et est convenu avec le TWC que la fusion du TWC et du BMT permettrait d’aborder les sujets d’intérêt commun aux deux groupes. Le BMT a pris note de la diversité des sujets prévus dans le projet de mandat et est convenu avec le TWC de mettre en garde contre des débats techniques moins approfondis. Le BMT est convenu avec le TWC que le niveau de pertinence des débats au sein du nouvel organe devait être maintenu afin d’éviter une baisse de l’intérêt des experts à participer. Le BMT est convenu avec le TWC que de nouvelles modalités d’organisation des réunions pourraient être envisagées pour faciliter la participation d’experts de différents domaines. Cela pourrait inclure la possibilité de participer à distance et de créer des groupes de travail sur des sujets donnés. Le BMT est convenu que la fréquence des réunions devait être prise en considération. Le BMT est convenu avec le TWC de proposer d’examiner régulièrement la question de la création d’un organe unique qui engloberait les travaux du TWC et du BMT afin de traiter toutes les questions découlant de la fusion.

79. Le BMT a examiné les documents BMT/19/3 Rev. “Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative” et UPOV/INF/17/2 Draft 3. Le BMT est convenu que le projet d’orientations reproduit à l’annexe III du document BMT/19/15 “Report” devait être proposé au Comité technique comme point de départ pour la future révision du document UPOV/INF/17, sous réserve de l’incorporation des modifications indiquées dans le texte.

80. Sur l’invitation des États‑Unis d’Amérique, le BMT est convenu de tenir sa vingtième session à Alexandria (États‑Unis d’Amérique), en même temps que la session du TWC, durant la semaine du 20 septembre 2021.

81. À sa vingtième session, le BMT prévoit d’examiner les points suivants :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV en matière de techniques biochimiques et moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Exposés succincts sur les faits nouveaux en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par les spécialistes de l’examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées (rapports verbaux des participants)

5. Compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS (documents sollicités)

6. Bases de données sur les descriptions variétales, notamment les bases de données contenant des données moléculaires (documents sollicités)

7. Méthodes d’analyse des données moléculaires, gestion des bases de données et échange de données et de matériel (documents sollicités)

8. Utilisation des techniques moléculaires pour l’examen des variétés essentiellement dérivées[[2]](#footnote-3) (documents sollicités)

9. Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification des variétés (documents sollicités)

10. Coopération entre organisations internationales (document à établir par le Bureau de l’Union)

11. Confidentialité, titularité et accès en matière de données moléculaires, modèle d’accord y compris\* (documents sollicités)

12. Réunion destinée à favoriser la coopération

13. Date et lieu de la prochaine session

14. Programme futur

15. Compte rendu de la session (en fonction du temps disponible)

16. Clôture de la session

[L’annexe III suit]

# MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN

## Principes directeurs d’examen adoptés par correspondance

### Révisions

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Triticale  (x*Triticosecale* Witt.) | TG/121/4(proj.3) | M. Tanvir Hossain (AU) | TWA |  |
| Nombre de car. : 24  Nombre de car. (\*) : 9 | (Experts intéressés : AR, AT, BR, CA, CZ, DE, DK, ES, FR, GB, HU, IT, KE, KR, NL, NZ, PL, QZ, RO, SK, CLI, Euroseeds, ISF) |

À sa réunion tenue à Genève le 24 mars 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/121/4(proj.3) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du triticale soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 2.3 | dans la version anglaise, modifier le libellé du dernier paragraphe comme suit : “The ears should …” |
| 3.1.2 | supprimer (applicable uniquement aux plantes pérennes) |
| 4.2.8 | “… à l’exception des caractères 1 et 2 ….” |
| Car. 12 | modifier le libellé comme suit : “Tige : densité des poils sur le col” |
| Car. 18 | modifier le libellé comme suit : “Glume inférieure : poils sur la face externe” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Ginseng  (*Panax ginseng* C.A. Mey) | TG/224/2(proj.4) | M. Wonsig Lee/ M. Kwanghong Lee (KR) | TWA |  |
| Nombre de car. : 29 Nombre de car (\*) : 16 | (Experts intéressés : JP, ISF) |

À sa réunion tenue à Genève le 24 mars 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/224/2(proj.4) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du ginseng soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Tableau des car. | trier les caractères par niveaux de croissance | | | | |
| Car. 5, 8 | disposer d’une échelle de notes allant de “nulle ou très claire” à “très foncée” (intensité) | | | | |
| Car. 6 | modifier le libellé du niveau 2 comme suit : “sur les parties inférieure et supérieure seulement” | | | | |
| Car. 9 | déplacer avant le caractère 7 | | | | |
| Car. 19 à 22 | déplacer après le car. 1 selon le niveau de croissance | | | | |
| Car. 22 | modifier le libellé comme suit : “Époque de maturité des baies” | | | | |
| 8.1 (a) | dans la version anglaise, supprimer “among stems” | | | | |
| 8.1 (c) | “… de feuilles composées palmées.” | | | | |
| Ad. 4 | modifier le libellé comme suit : “Les mesures doivent être effectuées sur la partie la plus large de la tige, généralement 2 ou 3 cm au‑dessus de la surface du sol.” | | | | |
| Ad. 11 | supprimer les références à “b” et “c”. Elles ne sont pas utilisées. | | | | |
| Ad. 19 | modifier le libellé comme suit : “Le début de floraison est atteint lorsque environ…” | | | | |
| Ad. 22 | modifier le libellé comme suit : “L’époque de maturité des baies est atteinte lorsque…” | | | | |
| Ad. 26 | supprimer “c = Racine latérale”. Ce n’est utilisé nulle part. | | | | |
| 8.3 | modifier le libellé comme suit : “8.3 Niveaux de croissance” | | | | |
| 9. | supprimer l’espace avant “C” dans la référence à “Victoria B.C.” | | | | |
| Pourpier  (*Portulaca grandiflora* Hook.; *Portulaca oleracea* L.; *Portulaca umbraticola* Kunth) | | TG/242/4(proj.3) | Mme Andrea Menne (DE) | TWO |  | |
| Nombre de car. : 25 Nombre de car (\*) : 14 | (Experts intéressés : JP, MX, NL, QZ) |

À sa réunion tenue à Genève en octobre 2019, le TC‑EDC a examiné le document TG/242/4(proj.2) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 12 | supprimer (b) |
| #Car. 9, 14, 23 | ajouter des variétés indiquées à titre d’exemple pour les caractères 9, 14 et 23 (voir le document TGP/7 (GN 28))  (pour les caractères 9 et 14, les variétés illustrant les niveaux dans les ad. 9 et 14 pourraient être utilisées)  *fourni par l’expert principal* |
| Car. 24 | supprimer “Seulement les variétés avec…” |
| 8.1 (a) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la face supérieure des feuilles pleinement développées de la partie médiane de la plante.” |
| 8.1 (b) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la face interne d’une fleur pleinement ouverte.” |
| 8.1 (c) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur la face interne. Sauf indication contraire, les observations sur les pétales des fleurs doubles doivent être effectuées sur le verticille externe des pétales.” |
| Ad. 19 | “Dans les variétés avec…” |
| TQ | ajouter 1.4.1 et 1.4.2 avec des cases vides (p. ex. pour indiquer les hybrides interspécifiques) |

Le TC‑EDC est convenu que des précisions d’ordre rédactionnel étaient nécessaires (indiquées ci‑dessus par “#”) concernant le projet de principes directeurs d’examen du pourpier (document TG/242/4(proj.2)) et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion prévue en mars 2020.

Les éléments figurant dans la liste ci‑dessus ont été intégrés dans le document TG/242/4(proj.3).

À sa réunion tenue à Genève le 24 mars 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/224/2(proj.3) et les précisions d’ordre rédactionnel requises précédemment (indiquées par “#”). Le TC‑EDC a approuvé les informations fournies par l’expert principal et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du pourpier soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 4.2.4 | “… variétés reproduites par voie sexuée doit…” |
| Car. 25 | supprimer “Seulement les variétés avec…” (comme pour le car. 24) |
| Ad. 25 | ajouter un point après “Voir Ad. 24”. |

## Principes directeurs d’examen pour adoption par le Comité technique par correspondance après sa cinquante‑sixième session

### Généralités

|  |  |
| --- | --- |
| 6.2.2 | mettre à jour les libellés (après l’adoption du document TGP/7/8) |
| Tableau des car. | indiquer l’échelle complète des notes pour tous les caractères (après l’adoption du document TGP/7/8) |

### Révisions partielles

|  |
| --- |
| **TC/56/16** **Révision partielle des principes directeurs d’examen du calibrachoa** |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TC/56/16 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen du calibrachoa soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| Car. 16 | mettre à jour les chapitres 5.3 et 8.2 et la rubrique 5 du TQ en conséquence |

|  |
| --- |
| **TC/56/17 Révision partielle des principes directeurs d’examen du chrysanthème** |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TC/56/17 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen du chrysanthème soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. | supprimer la deuxième phrase “Ils sont essentiellement adaptés aux variétés actuellement…” |
| TQ 1.3 | modifier le libellé comme suit : “1.3 Espèce ou hybride interspécifique (veuillez préciser)” |

|  |
| --- |
| **TC/56/18 Révision partielle des principes directeurs d’examen de l’argousier** |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TC/56/18 et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’argousier soit communiquée au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| Ad. 21 | – modifier la première phrase comme suit : “Pour les plantes femelles,… (les stigmates émergent des aisselles).”  – modifier la deuxième phrase comme suit : “Pour les plantes mâles,…. lorsque les anthères libèrent le pollen. |

### Nouveaux principes directeurs d’examen

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Moutarde brune  (*Brassica juncea* (L.) Czern.) | TG/BRASS\_JUN(proj.8),  TC/56/19 | M. Takayuki Nishikawa (JP) | TWV | \* |
| Nombre de car. : 34 Nombre de car. (\*) : 11 | (Experts intéressés : TWA, CA, CZ, DE, FR, KR, NL, PL, QZ, ZA, CropLife, ESA, ISF) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné les documents TG/BRASS\_JUN(proj.8) et TC/56/19 et il a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen de la moutarde brune soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 4.2.4 | vérifier si le libellé doit être modifié comme suit : “Pour l’évaluation de l’homogénéité des variétés autogames,…” |
| Car., ad. 26 | disposer de la liste ci‑après de niveaux et d’illustrations (voir le document TG/BRASS\_JUN(proj.8) pour les dimensions initiales des illustrations)   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  | | 1 | 2 | 3 | 4 | | conique étroite | conique large | arrondie | ramifiée | |
| Ad. 3 | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées…” |
| Ad. 8 | réorganiser les lettres pour qu’elles correspondent à l’ordre des caractères (p. ex. a = 8, b = 9, etc.) |
| Ad. 15, 30 | remplacer “extension” par “étendue” |
| Ad. 34 | dans la version anglaise, insérer une virgule après “Alternatively” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Coréopsis  (*Coreopsis* L.) | TG/COREO(proj.3),  TC/56/20 | M. Peter Baker (GB) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 44 Nombre de car. (\*) : 34 | (Experts intéressés : AU, CA, DE, FR, JP, KR, MX, NZ, QZ) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné les documents TG/COREO(proj.3) et TC/56/20 et il a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du coréopsis soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| #Car. 1, 8, 17, 20, 24, 27, 39, 40, 41, 42 | ajouter des variétés indiquées à titre d’exemple (voir le document TGP/7 (GN 28))  *fournies par l’expert principal; voir l’annexe du document TC/56/20*  *TWO :*  *– approuvé*  *– car. 17 : remplacer PRO358 par PRO538* |
| #Car. 6 à 11 et 15 à 17 | Selon l’ad. 5, toutes les variétés peuvent présenter les deux types de feuilles.  Il convient de préciser si tous les caractères doivent être décrits pour les variétés ayant la note 1, 2 et 3 au car. 5  *Expert principal : ajouter une explication (c) dans le chapitre 8.1, à appliquer aux caractères 6 à 11 et 15 à 17, rédigée comme suit :*  *“Les observations ne doivent être effectuées qu’en relation avec le type de feuille prédominant selon le caractère 5. Lorsque aucune prédominance n’est observée pour le caractère 5, c’est‑à‑dire lorsque le type de feuille simple et le type de feuille divisée sont tous deux présents en quantités similaires, les observations doivent être effectuées sur les deux types de feuilles.”*  *Le TWO est d’accord* |
| Car. 12 à 14 | déplacer après le car. 17  *Le TWO est d’accord* |
| Car. 30 | “sur la totalité” doit correspondre à la note 15  *Le TWO est d’accord* |
| Car. 32 | déplacer avant le car. 30  *TWO* : *conserver l’ordre existant car il suit l’ordre standard des caractères* |
| 8.1 (d) | premier 8.1 (d) : renommer “(b)” (type‑o)  *Le TWO est d’accord* |
| 8.1 (e) | remplacer par le texte standard (voir le document TGP/14)  *Le TWO est d’accord* |
| Ad. 5 | modifier le libellé comme suit : “Certaines variétés présentent les deux types de feuilles. Le type prédominant de feuille devrait être évalué. Le niveau…”  *Le TWO est d’accord* |
| Ad. 19 | supprimer (voir VG)  *Le TWO est d’accord* |
| Ad. 29 | Améliorer la qualité des dessins. La couleur principale doit être unie pour éviter toute confusion avec les dessins des caractères 30 et 32.  *Le TWO est d’accord* |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| moitié basale | moitié basale et bords | trois quarts basaux | trois quarts basaux et bords | trois quarts distaux |
|  | cid:image011.jpg@01D61E1E.20F99CD0 |  |  |  |
| 6 | 7 |  |  |  |
| moitié distale | sur la totalité |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| #Ad. 30 | – ajouter une explication pour préciser comment la couleur secondaire peut occuper plus de 50% de la surface (vérifier s’il conviendrait de modifier le libellé comme suit : “Si la couleur secondaire n’est pas unie, sa répartition peut couvrir plus de la moitié de la fleur ligulée et la surface totale couverte reste inférieure à celle couverte par la couleur principale.”)  – améliorer la qualité des dessins. La couleur secondaire ne devrait pas être unie pour les niveaux 6 à 11 et 14 afin d’éviter toute confusion avec les dessins du car. 30.  *Expert principal : a approuvé le libellé proposé pour l’ad. 30 et fourni de nouvelles illustrations*  *Le TWO est d’accord* |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| aucune | base | base et bords | quart basal | quart basal et bords |
|  |  |  |  |  |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| moitié basale | moitié basale et bords | trois quarts basaux | trois quarts basaux et bords | trois quarts distaux |
|  |  |  |  |  |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| moitié distale | quart distal | extrémité | sur la totalité | bords |

|  |  |
| --- | --- |
| #Ad. 33 | – vérifier s’il convient de modifier le libellé comme suit : “Si la couleur tertiaire n’est pas unie, elle peut être répartie jusqu’à la moitié de la fleur ligulée et la surface totale couverte reste inférieure à celle couverte par la couleur secondaire.”  – améliorer la qualité des dessins. La couleur secondaire ne devrait pas être unie pour les niveaux 4 à 8 pour éviter toute confusion avec les dessins des caractères 30 et 32.  *Expert principal : a approuvé le libellé proposé pour l’ad. 33 et fourni de nouvelles illustrations*  *Le TWO est d’accord* |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| aucune | base | base et bords | quart basal | quart basal et bords |
|  |  |  |  |  |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| moitié basale | moitié distale | quart distal | extrémité | bords |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Purghère  (*Jatropha curcas* L.) | TG/JATRO\_CUR(proj.4) | M. Alejandro Barrientos‑Priego (MX) | TWF | \* |
| Nombre de car. : 30 Nombre de car. (\*) : 10 | (Experts intéressés : BR, IL, QZ) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/JATRO\_CUR(proj.4) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu que des précisions d’ordre rédactionnel étaient nécessaires (indiquées ci‑dessous par “#”) concernant le projet de principes directeurs d’examen du purghère et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion prévue en mars 2021.

|  |  |
| --- | --- |
| Page de couverture | – indiquer comme principal nom commun français “Jatropha”  – ajouter “Pourghère“et “Noix des Barbades“comme autres noms communs |
| En‑tête, p. 2 à 7 | dans la version anglaise, supprimer l’espace en trop comme suit :“…Nut, 2020…” |
| #4.2.2 | Ces principes directeurs d’examen ont été élaborés pour l’examen des variétés multipliées par voie végétative et des variétés allogames reproduites par voie sexuée. ….” |
| #Car. 1 | ajouter une explication sur le niveau de développement du limbe |
| Car. 3 | – déplacer avant le caractère 1  – modifier le libellé du niveau 2 comme suit : “demi‑dressé” |
| #Car. 6 | – vérifier s’il convient de prévoir les niveaux “arrondie” et “droite” 2  – vérifier s’il convient de rogner les images pour ne montrer que la base de la feuille  – vérifier s’il convient d’ajouter l’explication suivante : “Les observations doivent être effectuées sur la base de la feuille cordée.” |
| Car. 7 | modifier le libellé comme suit : “Limbe : dentelure du bord” |
| #Car., ad. 9 | fournir une meilleure illustration pour le niveau 3 ou ajouter une explication; ou décider que le nombre de lobes pourrait devenir le niveau d’expression du caractère. |
| Car. 12 | – modifier le libellé comme suit : “Plante : sexe”  – le niveau 2 doit être modifié comme suit : “femelle” |
| Car. 19 | déplacer après le caractère 22 |
| Car. 24 | déplacer après le caractère 27 |
| Car. 24, ad. 24 | – tourner les illustrations pour avoir la base en bas :  – niveaux elliptique (1), oblongue (2), obovale (3) et le tableau comme ci‑dessous   |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | ← partie la plus large → | | | largeur relative | au milieu | au‑dessus du milieu | | étroite | 2  oblongue |  | | moyenne | 1  elliptique | 3  obovale | |
| 8.1 | modifier le libellé de toutes les explications comme suit : “Les observations doivent être effectuées…” |
| 8.1 (a) | modifier le libellé comme suit : “Les observations sur le limbe doivent être effectuées sur des feuilles adultes prélevées au tiers médian des rameaux en croissance.” |
| 8.1 (d) | “Les observations doivent être effectuées sur des fruits prélevés sur la partie médiane de la partie fructifère de la plante à l’époque de maturation des fruits.” |
| Ad. 25 | tourner l’illustration de 180 degrés (comme dans l’ad. 24, pour avoir la base en bas) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pistachier  (Pistacia vera L.) | TG/PISTA(proj.5) | Mme Urszula Braun‑Mlodecka (QZ) | TWF | \* |
| Nombre de car. : 37 Nombre de car. (\*) : 17 | (Experts intéressés : AU, ES, IT, KE, MX, ZA) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/PISTA(proj.5) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu que des précisions d’ordre rédactionnel étaient nécessaires (indiquées ci‑dessous par “#”) concernant le projet de principes directeurs d’examen du pistachier et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion prévue en mars 2021.

|  |  |
| --- | --- |
| 1.2 | supprimer |
| 3.1.1 | supprimer |
| 3.1.2 | – rassembler les deux phrases dans un seul paragraphe  – dans la version anglaise, ajouter une virgule comme suit : “For female varieties, the minimum…” |
| 3.1.3 | dans la version anglaise, ajouter une virgule comme suit : “For male varieties, the minimum…” |
| #Car. 1 | Aux points 8.1 (d) et 8.1 (e), il est fait mention de variétés hermaphrodites; ce n’est cependant pas une option dans le car 1. Faut‑il prévoir une note 3 femelle et mâle? Si le libellé est modifié, quel serait le nombre de cycles de végétation requis pour les variétés hermaphrodites (voir 3.1.2 et 3.1.3)? |
| ##Car. 3 | – vérifier s’il ne s’agit pas d’un caractère QN  – ajouter des illustrations (les illustrations standard tirées du document TGP/14 s’appliquent‑elles?) |
| Car. 8 | modifier le niveau 2 comme suit : “6 à 10” |
| #Car. 15 | vérifier la variété indiquée à titre d’exemple pour le niveau 2 (variété mâle pour le caractère de l’inflorescence femelle) |
| #Car. 24 | – modifier l’ordre des niveaux comme suit : “ovale (1), elliptique étroite (2), elliptique large (2)”  – indiquer une variété à titre d’exemple pour le niveau 2 ou ajouter des illustrations |
| #8.1 (d) | – vérifier s’il convient de le supprimer (le terme “adultes” est‑il nécessaire (voir la récolte satisfaisante au point 3.1)?; pour les plantes mâles, il est fait référence à l’âge des arbres femelles ou hermaphrodites)  – vérifier s’il convient de remplacer “full grown trees” par “mature trees” dans la version anglaise; les autres observations doivent également être effectuées sur des arbres adultes, pas seulement (d) et (e) |
| #8.1 (e) | vérifier s’il convient de supprimer la première phrase (même libellé que (d), voir le commentaire sur le point 8.1 (d)) |
| 8.1 (f) | ajouter l’indication du fruit sur l’illustration |
| Ad. 13, 14 | mettre toutes les images aux mêmes dimensions. |
| Ad. 17 | – dans la version anglaise, supprimer la virgule avant le point au niveau 3  – remplacer “excercer” par “appliquer” |
| #Ad. 36 | vérifier s’il convient de modifier le libellé comme suit : “… lorsque 25% des boutons floraux sont ouverts” |
| Ad. 37 | modifier le libellé comme suit : “L’époque de maturité de récolte est atteinte lorsque 50% des fruits sont mûrs.” |
| TQ 1.2 | dans la version anglaise, supprimer “Pistache” |
| TQ 1.3 | supprimer |
| TQ 7.3 | – ajouter “7.3.1” dans le paragraphe concernant les photographies  – modifier le libellé du dernier paragraphe comme suit : “7.3.2 En cas d’exigences en matière de gel ou d’heures de réfrigération pour le bon développement du matériel végétal de la variété candidate dans le champ de l’essai DHS, veuillez préciser :” (Dans la version anglaise, réduire la taille de la police).” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Renoncule (*Ranunculus* L.) | TG/RANUN(proj.4) | M. Satoshi Fujisako (JP) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 40 Nombre de car. (\*) : 21 | (Experts intéressés : DE, DK, KR, QZ, CIOPORA) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/RANUN(proj.4) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen de la renoncule soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 5.3 (g) | dans la version anglaise, supprimer l’espace en trop entre les mots “secondary” et “color”? |
| 1. | supprimer “ainsi que les hybrides entre ces espèces.” et ajouter le code UPOV RANUN\_ACO (hybrides entre *Ranunculus asiaticus* L. et *Ranunculus cortusifolius* Willd.) |
| Tableau des car. | vérifier les majuscules dans les variétés indiquées à titre d’exemple (abairesekui, abavesca, abizanagi, abperkons, LEMONTEMARI) |
| Car. 2 à 11 | ne pas souligner |
| 8.1 (a) à (d) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées…” |
| 8.1 (b) | dans la version anglaise, ajouter un tiret comme suit : “Semi‑double” |
| 8.1 (d) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées juste avant l’ouverture des anthères.” |
| Ad. 1, 14 | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées…” |
| Ad. 2, 6 | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur le type prédominant de feuille.” |
| Ad. 16 | modifier “b” comme suit : “Fleur : hauteur” (voir l’ad. 17; pas de caractère pour la longueur de la fleur) |
| Ad. 24 | réduire légèrement la zone ombrée (qui semble actuellement couvrir plus de 50%) |

### Révisions

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Trèfle violet  (*Trifolium pratense* L.) | TG/5/8(proj.5), TC/56/21 | M. Donovan Sonnenberg (ZA) | TWA | \* |
| Nombre de car. : 19 Nombre de car. (\*) : 11 | (Experts intéressés : BR, CA, AR, AU, BR, CA, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, GB, IT, JP, NZ, PL, QZ, RO, SK, TZ, UY, ZA, CLI, Euroseeds, ISF) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné les documents TG/5/8(proj.5) et TC/56/21 et il a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du trèfle violet soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 3.3 | ajouter le texte standard 4 (a) Stade de développement pour l’évaluation |
| 3.4 | modifier le libellé comme suit : “Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur… au moins” |
| Car. 9 | modifier le libellé comme suit : “Feuille : netteté de l’ornementation” |
| Car. 13 et 14 | modifier le libellé comme suit : “foliole du milieu” |
| #Ad. 8 | – vérifier si le moment où l’évaluation doit être faite peut être expliqué plus précisément  (Lorsque la pleine expression est atteinte? Lorsque la croissance s’arrête?) (vérifier comment ce caractère est expliqué dans des variétés similaires)  *Expert principal : propose de modifier le libellé comme suit : “Le nombre de plantes présentant des inflorescences doit être indiqué pour chaque variété. À évaluer une seule fois sur l’ensemble de l’essai lorsque le développement stagne avant la vernalisation.”* |
| Ad. 9 | dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “The characteristic leaf marking refers to the conspicuousness of leaf marking.” |
| Ad. 12 | modifier le libellé comme suit : “foliole du milieu” |
| #Ad. 16 | vérifier s’il convient de modifier le libellé comme suit : “La longueur de la tige doit être mesurée de la base de la plante à la base de l’inflorescence terminale.” (où se situe le point final de la mesure?)  *Expert principal : accepté* |
| #Ad. 17 | améliorer le libellé en expliquant où se situe le nœud de tallage  *Expert principal : Il n’y a qu’un nœud de tallage. L’explication devrait donc être suffisamment claire en indiquant “du nœud de tallage” : “L’épaisseur de la tige doit être mesurée 2 à 4 cm au‑dessus du nœud de tallage.”* |
| Ad. 17 | modifier le libellé comme suit : “L’épaisseur doit être…” |
| 8.3 | dans la version anglaise, modifier les niveaux de croissance comme suit : “Principal…” (et non “principle”) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Riz (*Oryza sativa* L.) | TG/16/9(proj.5) | M. Kohei Imamura (JP) | TWA | \* |
| Nombre de car. : 44 Nombre de car. (\*) : 22 | (Experts intéressés : AR, AU, BR, CN, ES, FR, HU, IT, KE, KR, MX, QZ, TZ, US, UY, CLI, Euroseeds, ISF) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/16/9(proj.5) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du riz soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 3.1.2 | supprimer |
| 3.4.1 | dans la version anglaise, remplacer “sowed” par “sown”. |
| 3.4.2 | remplacer “plantules” par “plantes” |
| 4.2.6 à 4.2.10 | modifier le libellé comme suit :  “4.2.6 Pour l’évaluation de l’homogénéité des lignées, il faut appliquer une norme de population de 0,1% et une probabilité d’acceptation d’au moins 95%. Dans le cas d’un échantillon de 1500 plantes, quatre plantes hors‑type sont tolérées. Dans le cas d’un échantillon de 400 plantes, deux plantes hors‑types sont tolérées.  “4.2.7 Pour l’évaluation de l’homogénéité, dans le cas d’un échantillon de 100 panicules‑lignes, plantes ou parties de plantes, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d’acceptation d’au moins 95%. Dans le cas d’un échantillon de 100 panicules‑lignes, plantes ou parties de plantes, trois plantes hors‑type sont tolérées. Une panicule ligne est considérée comme hors‑type si elle contient plus d’une plante hors‑type.  “4.2.8 Pour le caractère A, l’évaluation de l’homogénéité peut être réalisée en deux étapes. Lors de la première étape, 20 panicules‑lignes, plantes ou parties de plantes sont observées. Si aucune plante hors‑type n’est observée, la variété est considérée comme homogène. Si plus de trois plantes hors‑type sont observées, la variété est considérée comme non homogène. Si une à trois plantes hors‑types sont observées, un échantillon supplémentaire de 80 panicules‑lignes, plantes ou parties de plantes doit être observé.  “4.2.9 Pour l’évaluation de l’homogénéité des variétés hybrides, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d’acceptation d’au moins 95%. Dans le cas d’un échantillon de 1500 plantes, 22 plantes hors‑type sont tolérées. Dans le cas d’un échantillon de 400 plantes, huit plantes hors‑type sont tolérées.” |
| 6.5 | ajouter la taille des échantillons A et B dans la légende (voir 4.2.5) |
| Car. 9 | niveaux “absente ou très faible, faible, moyenne, dense, très dense” |
| Car. 15 | niveaux “absente ou faible, moyenne, dense” |
| Car. 38 | modifier le libellé comme suit : “Poids de 1000 grains” (allemand : Tausendkorngewicht) |
| Ad. 1 | – dans la version anglaise, supprimer les espaces avant “%”  – modifier le libellé de la version anglaise comme suit : “…stained reddish purple”, “…stained reddish blue purple” et “…stained blue purple”  – remplacer “I2” par “I2” (le 2 en indice) |
| Ad. 17 | modifier le libellé de la version anglaise comme suit : “Measurements should be made from the base of the plant to the base of the panicle…” |
| Ad. 35 | dans la version anglaise, supprimer les deux virgules; dans la version française, ajouter “et” entre “Pétri” et “ajouter” |
| Ad. 41 | modifier le libellé comme suit : “<1.50” et “>2.50” (pas d’espaces) |
| Ad. 43 | – modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être effectuées sur des grains non brisés. Placer les grains dans une boîte de Pétri avec une solution de KOH à 1,5%, les conserver sans les manipuler à une température d’environ 25 degrés pendant 24 heures.”  – supprimer “moulus”  – modifier le libellé comme suit : “2 – faible : Seuls les bords des grains sont dissous” |
| Ad. 44 | modifier le libellé comme suit : “popcorn” |
| 8.3 | dans la version anglaise, supprimer l’espace en trop comme suit : “32 2nd node detectable” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Fléole (*Phleum pratense* L.; *Phleum nodosum* DC.) | TG/34/7(proj.3) | M. Lubomir Basta (SK) | TWA | \* |
| Nombre de car. : 16 Nombre de car. (\*) : 7 | (Experts intéressés : CA, CZ, DE, FI, FR, IT, JP, NL, NZ, QZ, Euroseeds, ISF) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/34/7(proj.3) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen de la fléole soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 3.4.1, 3.4.2 | modifier le libellé comme suit : “…à porter au total sur… au moins…” |
| 5.3 | dans la version anglaise, supprimer l’espace en trop comme suit : “Stem: length (characteristic 13)” |
| 6.5 | aligner les éléments additionnels de la légende sur le format des éléments standard de la légende |
| 8.1 (c) | supprimer (couvert par le niveau de croissance) |
| Ad. 9 | dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “…single plant data, a mean…” |
| Ad. 13 | modifier le libellé comme suit : “L’observation doit être effectuée sur la tige la plus longue et inclure l’inflorescence.” |
| 8.3 | dans la version anglaise, supprimer l’espace avant “%” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Seigle (*Secale cereale* L.) | TG/58/7(proj.3) | Mme Beate Rücker (DE) | TWA | \* |
| Nombre de car. : 21 Nombre de car.(\*) : 13 | (Experts intéressés : AU, BR, CA, CZ, DK, ES, FI, FR, GB, IT, KR, NZ, PL, QZ, SK, ZA, CLI, Euroseeds, ISF) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/58/7(proj.3) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du seigle soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 4.2.2 | dans la version anglaise : “For varieties with other types of propagation, the …”  ajouter une virgule après “propagation”. |
| 6.4 | supprimer les références aux variétés de printemps et d’hiver indiquées à titre d’exemple (couvertes par 6.5) |
| 6.5 | aligner les éléments additionnels de la légende sur le format des éléments standard de la légende |
| 3.3.3 | dans la version anglaise, modifier le libellé de B comme suit : “drilled plots” |
| 4.2.2 | supprimer “(à l’exclusion des hybrides simples issues de lignées endogames)” |
| Car. 13 | – modifier le libellé comme suit : “Tige : densité des poils au‑dessous de l’épi”  – niveaux “nulle ou très faible, faible, moyenne, dense, très dense” |
| Ad. 8 | dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “From this data, the average time…” Ajouter une virgule après “data”. |
| TQ | ajouter le texte standard 13 (TQ pour les variétés hybrides) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Lagerstroemia (*Lagerstroemia* L.) | TG/95/4(proj.4) | Mme Stéphanie Christien (FR) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 37 Nombre de car.(\*) : 29 | (Experts intéressés : AU, JP, KR, QZ) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/95/4(proj.4) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu que des précisions d’ordre rédactionnel étaient nécessaires (indiquées ci‑dessous par “#”) concernant le projet de principes directeurs d’examen du lagerstroemia et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion prévue en mars 2021.

|  |  |
| --- | --- |
| Page de couverture | “Crepe Myrtle” doit être ajouté car il existe deux autres orthographes possibles pour le nom commun anglais |
| 3.1.1 | remplacer par les paragraphes ci‑après :  “En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.”  “Les deux cycles de végétation indépendants peuvent être observés à partir d’une plantation unique, examinée sur deux cycles de végétation distincts.” |
| Car. 2 | vérifier s’il ne s’agit pas d’un caractère QN |
| Car. 4 | vérifier s’il convient de supprimer MG |
| Car. 5 | vérifier s’il convient de supprimer MG |
| Car. 7 | modifier le libellé du niveau 2 comme suit : “sur le bord” |
| #Car. 10 | – modifier le libellé comme suit : “Limbe : ondulation”  – vérifier s’il convient de réduire l’échelle à cinq notes (selon l’ad. 10, la différence entre les notes 1 et 5 ne semble pas suffisante pour justifier neuf niveaux) |
| #Car. 17 | dans la version anglaise, vérifier s’il convient de modifier le libellé comme suit : “area of anthocyanin coloration” |
| Car. 20 | modifier les libellés comme suit : niveau 1 “globuleux”, niveau 2 “conique” |
| Car. 24, 25 | déplacer après le caractère 28 |
| Car. 29 | notes 1 et 2 |
| #Car. 33 | pour le car. 33, utiliser les variétés indiquées à titre d’exemple pour les car. 31 et 32 (au moins pour le niveau “moyen”) |
| Car. 34 | niveaux allant de “très claire” à “très foncée” |
| 8.1 (f) | remplacer “la plus foncée” par “plus foncée” (deux fois) |
| 8.1 (g) | dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “Observations…” |
| Ad. 12 | supprimer le deuxième paragraphe |
| #Ad. 20 | – remplacer les photographies par des dessins et en ajouter un pour les formes irrégulières  – ajouter une explication selon laquelle les observations doivent être effectuées à la dimension maximale de l’axe central |
| Ad. 23 | supprimer |
| #Ad. 24 | ajouter une indication de l’endroit où doit être évaluée la longueur |
| Ad. 28 | seulement une photo par niveau. |
| Ad. 37 | modifier le libellé comme suit : “L’époque du début de floraison se situe lorsque toutes les plantes portent des fleurs ouvertes sur environ 10% des thyrses.” |
| TQ 5.8 (ii) | ajouter l’option “Autre (veuillez préciser)” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Hortensia  (*Hydrangea* L.) | TG/133/5(proj.5) | Mme Stéphanie Christien (FR) | TWO | \* |
| Nombre de car. : 47 Nombre de car.(\*) : 26 | (Experts intéressés : AU, CA, DE, JP, KR, MX, NZ, QZ, ZA, CIOPORA) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/133/5(proj.5) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen de l’hortensia soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| Page de couverture | Veuillez examiner la possibilité d’ajouter “Hydrangée” pour le nom français |
| 5.3 (k) | ajouter “avec les groupes suivants” après le libellé du caractère |
| Car. 30 | modifier le libellé comme suit : “Uniquement les variétés dont la netteté des fleurs fertiles est moyenne et forte : Inflorescence : répartition des fleurs stériles” |
| Car. 33 | remplacer les niveaux 1 à 4 par “3 et 4; seulement 4; 4 et 5; 5 et 6” |
| Car. 35 à 45 | utiliser le pluriel : “sépales” |
| Car. 37 | – modifier le libellé du niveau 2 comme suit : “faiblement concave”  – dans la version anglaise, ajouter un tiret à “cross‑section” |
| Car. 38 | “Uniquement les variétés à fleur stérile avec 3 et 4 à 4 et 5 sépales : chevauchement des sépales” |
| Car. 46 | attribuer la note 6 à “bleu” |
| 8.1 (a), (b), (d) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être faites…” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pois chiche  (*Cicer arietinum* L.) | TG/143/4(proj.3) | Mme Chrystelle Jouy (FR) | TWV | \* |
| Nombre de car. : 20 Nombre de car. (\*) : 17 | (Experts intéressés : TWA, AU, BR, CA, CN, DE, ES, IT, KR, QZ, TR, US, Euroseeds, ISF) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/143/4(proj.3) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu, sous réserve de l’approbation par l’expert principal des recommandations formulées, que le projet de principes directeurs d’examen du pois chiche soient communiqués au TC pour adoption par correspondance.

|  |  |
| --- | --- |
| 4.2.2 | modifier le libellé comme suit : “Ces principes directeurs d’examen ont été établis pour l’examen des variétés autogames. …” |
| 4.2.3 | modifier le libellé comme suit : “Pour l’évaluation de l’homogénéité des variétés autogames,…” |
| Car. 1 | dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “Plant: growth habit” |
| Car. 15 à 19 | ajouter une explication selon laquelle les observations doivent être effectuées sur des graines mûres et sèches (deviendra 8.1(c)) |
| 8.1 (b) | modifier le libellé comme suit : “Les observations doivent être faites lorsque les graines vertes sont à complet développement.” |
| Ad. 6 | supprimer |
| Ad. 7 | supprimer |
| Ad. 13 | supprimer |
| Ad. 14 | – supprimer la photographie  – modifier le libellé comme suit : “Pourcentage de gousses avec deux graines :” |
| Ad. 20 | modifier le libellé comme suit : “L’époque de maturité est atteinte lorsque les plantes et les graines sont complètement sèches.” |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Théier  (*Camellia sinensis* (L.) Kuntze) | TG/238/2(proj.4) | M. Simeon Kibet Kogo (KE) | TWA | \* |
| Nombre de car. : 33 Nombre de car. (\*) : 19 | (Experts intéressés : AR, BR, CN, KR, JP, TZ, US) |

À sa réunion organisée par des moyens électroniques du 20 au 22 octobre 2020, le TC‑EDC a examiné le document TG/238/2(proj.4) et formulé les recommandations présentées dans le tableau ci‑dessous.

Le TC‑EDC est convenu que des précisions d’ordre rédactionnel étaient nécessaires (indiquées ci‑dessous par “#”) concernant le projet de principes directeurs d’examen du théier et il est convenu de réexaminer le projet de principes directeurs d’examen à sa réunion prévue en mars 2021.

|  |  |
| --- | --- |
| 3.3.2 | supprimer |
| Tableau des car. | ajouter des explications pour “phase un et un bourgeon” et “phase trois et un bourgeon”. |
| Car. 1 | déplacer après le caractère 3 |
| Car. 7 | déplacer le niveau 5 après le niveau 1 |
| Car. 8 | dans la version anglaise, modifier le libellé comme suit : “Young shoot: density of bud pubescence” |
| Car. 14 et 15 | – déplacer après le car. 22  – vérifier s’il y a une différence entre la face inférieure et la face supérieure; si c’est le cas, donner cette information dans une explication |
| #Car. 16 | modifier le libellé comme suit : “Feuille : rapport longueur/largeur” avec des niveaux allant de bas à élevé; vérifier s’il convient d’utiliser une échelle de trois ou cinq notes et à quels niveaux les exemples appartiennent |
| Car. 17 | inverser l’ordre des niveaux 1 et 3 |
| Car. 23 | supprimer “pleine” |
| Car. 25 | modifier le libellé comme suit : “Sépales : pigmentation anthocyanique sur la face externe” et reclasser selon le TGP/7 (faire de même pour les caractères 26, 29, 31, 32, 33) |
| Car. 26 | modifier le libellé comme suit : “Sépales : pilosité de la face externe” |
| Car. 29 | modifier le libellé comme suit : “Ovaire : densité de la pilosité” |
| Car. 31 | modifier le libellé comme suit : “Style : longueur” |
| Car. 32 | modifier le libellé comme suit : “Style : position de la scission” avec les niveaux 1 basse, 2 moyenne, 3 haute |
| Car. 33 | modifier le libellé comme suit : “Stigmate : position par rapport aux étamines” |
| 8.1 (a) | supprimer “selon ce qui convient” |
| 8.1 (c) | “Les observations doivent être effectuées…” |
| Ad. 6 | modifier le libellé comme suit : “L’époque de début de la phase “un et un bourgeon” est atteinte lorsque 30% des plantes ont des rameaux qui ont atteint la phase “une feuille et un bourgeon”.” |
| #Ad. 10 | supprimer le libellé et ajouter une explication ou une illustration de l’endroit où effectuer l’observation |

[Fin de l’annexe III et du document]

1. Tenue à Genève les 28 et 29 octobre 2019. [↑](#footnote-ref-2)
2. Journée des obtenteurs. [↑](#footnote-ref-3)